
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(31^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du mercredi 23 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND

1. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémenaire** (p. 3413).
2. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3413).

Environnement

M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Gilbert Gantier,
Tavernier,
Nungesser,
Louis Lareng,
Mesmin,

M^{me} Chaigneau.

Mme Bouchardeau, ministre de l'environnement.

Réponses de Mme le ministre aux questions de :
MM. Jourdan, Rieubon, Hamel, Adrien Durand, Fuchs,
de Caumont, Dupilet, Goasduff, Weisenhorn,
Mme Goeriot, M. Dutard.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 3433)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 3433)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance

3. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 3433).
4. **Ordre du jour** (p. 3433).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de renouvellement du mandat des deux membres titulaires et des quatre membres suppléants chargés de représenter l'Assemblée nationale à la commission consultative des fréquences.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 7 novembre, à dix-huit heures.

2

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951 et 2987).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre de l'environnement, mes chers collègues, c'est aujourd'hui que nous voyons naître sous nos yeux le monde de demain.

Comme la langue d'Esopé, les sciences et la technique sont la meilleure et la pire des choses. En effet, selon la façon dont elles sont appliquées, elles peuvent soit servir seulement à préserver ou à accumuler les profits immédiats du capital, soit, au contraire, à sauver l'homme et son environnement naturel.

Seveso et Bhopal sont deux exemples cruels, mais significatifs d'une éthique qu'il convient de combattre à boulets rouges. Il ne faut jamais perdre de vue que l'environnement de l'homme est toujours quelque chose qui le modèle et qu'il modèle aussi lui-même.

L'image de l'énergie nucléaire qui peut fournir de l'électricité sans polluer l'atmosphère ou aider à guérir des maladies comme le cancer en même temps qu'elle peut permettre la destruction de la planète en est une illustration éloquente.

Cette entrée en matière a pour but essentiel, madame le ministre, de bien marquer quelle est la dimension des problèmes auxquels votre ministère doit faire face.

Dans les décennies à venir, les questions d'environnement auront des conséquences directes très importantes dans les domaines de l'économie, de la santé, de la qualité de la vie, et ces conséquences, selon la façon dont ces questions seront traitées, seront négatives ou positives pour la population.

Le rapport de préparation du 9^e Plan publié en 1983 soulignait que si aucun effort d'investissement n'était engagé en plus du renouvellement des équipements existants, on pouvait s'attendre à une augmentation de 70 à 100 p. 100, selon les cas, de la pollution dans notre pays vers l'an 2000.

Ces perspectives dramatiques, que certains pourraient qualifier d'alarmistes, risquent de devenir, hélas ! une réalité inquiétante.

Les faibles moyens, directs ou indirects, que vous donne votre budget pour assumer votre immense tâche ne nous incitent guère à l'optimisme. A mon avis, ce serait une erreur politique et économique que d'en rester à des actions au coup par coup qui tendraient plus à réparer les dégâts qu'à les prévenir. En effet, l'investissement destiné à l'environnement est rentable aussi bien économiquement que socialement, et la crise ne saurait être combattue si la stratégie adoptée n'intègre pas l'environnement dans les moyens de production et la qualité des produits.

Avec 407,4 millions de francs, les autorisations de programme, c'est-à-dire les moyens d'investissement dont vous disposerez l'an prochain, chuteront de 10,3 p. 100. Quant aux moyens de fonctionnement - dépenses ordinaires plus crédits de paiement - ils progresseront de 3,3 p. 100, mais ils stagneront en volume si l'on tient compte de l'inflation prévisible et de certains transferts.

Comment est structuré ce budget ?

Comme pour les années antérieures, le fonds d'intervention de la qualité de la vie - le F.I.Q.V. - bénéficie d'une part importante des crédits : 22,6 p. 100 des autorisations de programme et 25 p. 100 des crédits de paiement. Les formes d'intervention de ce fonds restent critiquables, car pas plus votre rapporteur que le Parlement ne sont informés des prévisions sur la ventilation des crédits mis à sa disposition. De ce fait, la connaissance des évolutions des autres dotations demeure très incertaine.

Les crédits de la prévention des pollutions, qui augmentent en crédits de paiement de 1,6 p. 100 et de 3,3 p. 100 en autorisations de programme, connaîtront un maintien en volume par rapport à cette année. L'essentiel des dotations de la prévention des pollutions terrestres et aériennes ira à l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets et à l'Agence pour la qualité de l'air. Les moyens de fonctionnement - dépenses ordinaires - connaîtront une progression médiocre de 2,1 p. 100 par rapport à 1985 et une progression des moyens d'investissement - les autorisations de programme - de 8 p. 100.

Par ailleurs, un projet de décret instituant une taxe parafiscale sur les huiles de base aura pour effet d'alimenter les crédits de l'A.N.R.E.D. à hauteur de 3 millions de francs en 1985 et de 25 millions de francs l'an prochain.

J'estime que toutes ces dotations au profit de l'A.N.R.E.D. ne seront pas excessives pour que cet organisme promoteur des actions de récupération, de valorisation des déchets industriels - en particulier des déchets spéciaux ou dangereux - dont 30 p. 100 continuent à être évacués sans contrôle.

L'action de l'agence est complémentaire de celle des fonctionnaires du service des installations classées. Pour la deuxième année consécutive, le projet de budget est marqué par un transfert de 100 inspecteurs des installations classées. Je me félicite de dévouement et du sens élevé du service public dont font preuve ces personnels. Je ne puis cependant m'empêcher de déplorer la faiblesse des moyens de ce service : 550 agents sont chargés du contrôle de quelque 45 000 établissements, soit la proportion de un agent pour quelque 1 000 entreprises. Les crédits de fonctionnement de l'Agence pour la qualité de l'air, progresseront de 1,4 p. 100 seulement, et ses moyens d'investissement de 1,9 p. 100.

La lutte contre la pollution atmosphérique industrielle a conduit à la création d'une taxe parafiscale assise sur la quantité de polluant rejeté dans l'air. Cette taxe est très limitée - 130 francs par tonne de SO₂ - si on la compare au coût de la dépollution évalué par l'O.C.D.E. à 2 500 francs par tonne de ce même polluant.

En conséquence, le risque est grand que les pollueurs s'estiment libres de continuer à bon compte. Je préconise donc dans mon rapport d'étendre l'assiette de la taxe et d'en réévaluer très sensiblement le taux.

Le domaine de la prévention de la pollution des eaux recouvre plusieurs actions que j'ai détaillées dans le rapport écrit. Je n'en mentionne ici que quelques-unes.

Pour l'assainissement et la protection des eaux souterraines, les crédits d'investissement vont stagner. Ils ne permettront la signature que d'une vingtaine de contrats de rivières propres l'année prochaine.

Quant aux subventions pour la protection des eaux souterraines, elles chuteront de 15 p. 100 en autorisations de programme, ce qui ne peut manquer de nous préoccuper dans un contexte où la qualité de ces eaux, nécessaires à l'alimentation des populations, se dégrade fortement dans une vingtaine de départements en raison de la pollution par les nitrates.

En revanche, nous pouvons être satisfaits de la bonne progression des crédits - un peu plus de 35 p. 100 en moyens d'équipement - pour ce qui est des réseaux d'annonces des crues. Cependant, il ne suffit pas d'améliorer la prévision en matière d'inondations ; encore faut-il assurer convenablement les tâches traditionnelles de protection contre les eaux à maîtrise d'ouvrage d'Etat.

Malheureusement, sur ce point, les crédits d'équipement régressent sensiblement à moins de 15 millions de francs en 1986, soit une diminution de 9 p. 100 pour les autorisations de programme.

Enfin, continue à se poser avec force la question des grands barrages qui permettront à terme une bonne régulation du réseau hydrographique, évitant à la fois les pointes catastrophiques de sécheresse et les inondations. On constatera à ce sujet que, pour la deuxième année consécutive, les crédits destinés aux grands barrages n'apparaissent plus dans le fascicule budgétaire, sauf pour la réalisation des engagements antérieurs. La responsabilité de financer ces grands travaux a été confiée aux agences de bassin sans que les moyens affectés ne correspondent, ce qui fait peser de grandes incertitudes sur le rythme de réalisation des grands barrages.

Je note, madame le ministre, que vous avez tenu compte d'une demande de M. Pierret, rapporteur général du budget, tendant à ce que certains de vos crédits bénéficient d'une dotation supplémentaire de 8 800 000 francs. Elle serait consacrée à la sécurité des digues et barrages du domaine de l'Etat, à une action dans le domaine de la qualité des eaux, à la lutte contre les déchets toxiques, à un rattrapage du retard des crédits de paiement, ainsi qu'aux parcs nationaux, aux réserves naturelles et aux parcs naturels régionaux.

Mais, à l'évidence, en dépit de l'intérêt qu'ils présentent, ce n'est pas avec de tels crédits que vous pourrez régler tous les problèmes dans ces secteurs.

Les crédits de fonctionnement de l'I.F.R.E.M.E.R. diminueront de 30 p. 100 dans un contexte marqué par de graves difficultés. Une fusion mal réalisée entre deux organismes

- le C.N.E.X.O. et l'I.S.T.P.M. - qui ont donné naissance à cet institut a, en effet, eu des conséquences sur la motivation des scientifiques intéressés.

J'en viens aux actions de protection de la nature. Dans l'ensemble, les moyens engagés - dépenses ordinaires plus crédits de paiement - augmenteront en volume d'un peu plus de 2 p. 100, tandis que les moyens d'investissement chuteront de 12,5 p. 100 en autorisations de programme. Pour l'essentiel, les dotations en capital iront au conservatoire du littoral, aux parcs nationaux, régionaux et aux réserves naturelles. Le conservatoire verra ses moyens d'investissement chuter de 15 p. 100 par rapport à 1985. Ils s'établiront ainsi à un peu plus de 78 millions de francs.

Cette situation est extrêmement préoccupante pour un organisme dont la vocation a été longtemps considérée comme prioritaire. On mesure hélas ! aujourd'hui le décalage existant entre les moyens qui lui seront affectés et l'hommage que lui rendait le président de la République à Rochefort, le 4 novembre 1983. C'est pourquoi je demande avec fermeté au Gouvernement de revoir en hausse ses dotations. Il faut savoir en effet que la diminution de ses moyens se traduira par de moindres possibilités d'acquiescer des espaces naturels menacés, espaces qui seront alors irrémédiablement perdus pour le patrimoine national et souvent livrés à la convoitise des spéculateurs.

Les moyens de fonctionnement des parcs nationaux ne progresseront que de 3,9 p. 100, et ceux consacrés à l'équipement diminueront de 10 p. 100 dans un contexte préoccupant où, aux six parcs existants, s'ajoute désormais le parc de la Guadeloupe.

Les vingt-trois parcs naturels connaîtront eux aussi une évolution négative de leurs crédits : moins 4,6 p. 100 en moyens de fonctionnement, et moins 15 p. 100 en crédits d'équipement.

Les réserves naturelles ne seront pas mieux pourvues, ce qui n'est pas de nature à apaiser l'inquiétude qui s'est déjà manifestée l'an dernier quant à leur avenir.

Je voudrais clore ce chapitre en m'élevant fermement contre la baisse de 6,5 p. 100 en francs courants - près de 10 p. 100 en volume - des subventions aux associations de protection de la nature. Ces associations jouent un rôle déterminant et original. C'est une grave erreur que de repercuter sur elles la gêne de l'austérité budgétaire.

J'en viens à la qualité de la vie. L'évolution des crédits de ce chapitre n'a pas grande signification, tant sont importants les transferts, externes et internes, de crédits.

Les dépenses en capital recouvrent pour l'essentiel les dotations au fonds d'intervention pour la qualité de la vie, dont l'utilisation des crédits est décidée en cours d'exercice par le C.I.Q.V., le comité interministériel de la qualité de la vie.

Les dépenses de fonctionnement seront en forte croissance, 48 p. 100, en raison d'un regroupement de moyens provenant d'autres ministères et qui seront destinés, notamment, à l'application de la loi du 12 juillet 1983 sur les enquêtes publiques. Cette loi prévoit, je le rappelle, l'indemnisation des commissaires enquêteurs. Il en résultera la possibilité de traiter chaque année environ 10 000 projets soumis à enquête publique. Ainsi seront renforcées les garanties accordées aux citoyens dans ce domaine.

J'évoquerai à présent le chapitre de la recherche. Les crédits atteindront 50 millions en autorisations de programme, soit une progression de 5,4 p. 100. J'en éprouve une satisfaction toute relative, eu égard aux baisses de crédits que j'ai évoquées dans les autres actions du ministère.

Je vous épargnerai la lecture des crédits, que vous trouverez dans mon rapport, pour la recherche sur les milieux physiques : eau, air, sol, et écologiques - faune et flore.

Je regrette au passage la stagnation, depuis 1984, des crédits consacrés aux recherches sur le bruit et ses nuisances. Je note que deux millions de francs sont consacrés au programme Deforpa, portant sur les fameuses pluies acides.

Je terminerai en insistant, comme je le fais chaque année depuis le début de cette législature, sur la modicité des moyens dont vous disposez, madame le ministre, pour mener à bien votre mission. Compte tenu de l'intérêt supérieur qu'elle revêt pour notre pays et sa population, ce ministère devrait devenir l'un des plus importants du Gouvernement de la France.

Mais cette prise de conscience, si j'en juge par l'évolution de vos crédits, ne me paraît pas encore d'actualité.

C'est pourquoi il m'a semblé, à titre personnel, devoir demander en commission l'abstention sur votre budget, avis qu'ont bien voulu suivre mes amis communistes tandis que l'opposition de droite s'est exprimée contre et que la majorité socialiste en a décidé l'adoption.

En conséquence, madame le ministre, au nom de la majorité de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, il est proposé à l'Assemblée l'adoption du budget de l'environnement.

M. le président. La parole est à M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. En présentant, au nom de la commission de la production et des échanges, le budget de l'environnement pour la cinquième année consécutive, madame le ministre, je commencerai, si vous le voulez bien, par vous adresser des compliments, parce que tout le monde sait que vous et vos collaborateurs déployez une activité inlassable tant en France que dans la Communauté.

Mais, comme chaque année, je suis malheureusement obligé de répéter que si vous êtes animée de beaucoup de bonne volonté, vous n'avez pas toujours les moyens d'accomplir la lourde tâche que vous avez entreprise ! Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que les crédits affectés au ministère de l'environnement pour 1986 s'élèvent, recherche comprise, à 867,5 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, contre 817,61 millions de francs en 1985. Mon collègue M. Rieubon ayant largement développé les inconvénients que présente ce manque d'argent, je n'insisterai pas sur cet aspect de choses et je me bornerai à rappeler les remarques formulées par mes collègues lors de l'examen de ce projet de budget par la commission.

Je commencerai par la qualité des eaux en déplorant le retard pris dans la réalisation du programme d'assainissement des cours d'eau, en particulier dans la construction des stations d'épuration dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler. En effet, d'innombrables communes françaises, parmi lesquelles des agglomérations importantes comme Strasbourg, Nice, Marseille, Saint-Malo, ne disposent toujours pas de station d'épuration. Compte tenu de la pollution qui se répand dans nos rivières depuis des années, il faudrait peut-être que toutes les parties prenantes, collectivités locales, régions et Etat, consentent enfin les efforts nécessaires.

L'A.N.R.E.D. constitue un organisme efficace, qui rend de grands services à travers nos provinces. Mais les Français ont de plus en plus tendance à avoir beaucoup de déchets, à la fois dans leur maison et dans leur jardin, et pour les maires des communes rurales le dépotier devient une calamité. Je suis certain que tous les maires qui siègent sur ces bancs ont les mêmes problèmes que moi dans mon village où l'on ne sait plus comment faire avec les déchets. C'est vous dire combien l'A.N.R.E.D. aurait besoin, elle aussi, d'un peu plus d'argent pour conseiller et aider les représentants des municipalités afin d'éviter que les territoires communaux ne soient envahis de déchets.

Vous avez également créé la mutuelle de l'air dont le rôle est de taxer les usines qui polluent et d'utiliser l'argent ainsi recueilli pour inciter les industriels qui désirent équiper leurs usines. Je souhaiterais obtenir quelques détails sur cet organisme, car l'initiative me semble judicieuse et susceptible de donner de bons résultats.

En ce qui concerne le bruit, j'ai déjà eu l'occasion d'appeler votre attention, les années précédentes, sur les grosses difficultés provoquées par les petites mobylettes. Ces véhicules, montés par des jeunes gens et des jeunes filles de chez nous, sont au demeurant sympathiques, mais ils font un vacarme effroyable en pleine nuit tant à Paris ou dans les villes de province qu'en rase campagne. Ne serait-il pas possible d'inciter les industriels qui fabriquent ces petites motos à les équiper de silencieux ? Vos services ne pourraient-ils se mettre en rapport avec ceux de l'industrie afin de prescrire aux constructeurs des normes qui permettent de rendre ces mobylettes plus silencieuses ?

Dans le domaine de la protection de la nature, je me permets d'appeler votre attention sur ce que l'on appelle le grignotage. N'existe-t-il aucune possibilité d'imposer une certaine discipline aux promoteurs, aux architectes, à tous ceux qui travaillent à agrandir les villes ? Une discipline un peu plus féroce ne pourrait-elle leur être appliquée pour éviter que la pollution due aux agglomérations ne s'étende ?

Je souhaiterais également que vous portiez une plus grande attention aux dotations d'investissement versées par l'Etat aux réserves naturelles. Elles subissent en effet en autorisations de programme un abattement de 15 p. 100, régressant de 2,2 millions de francs à 1,9 millions de francs. Ne serait-il pas possible de consentir un effort pour maintenir au même niveau les crédits impartis aux réserves naturelles ?

Les questions posées par nos collègues lors de la présentation de mon rapport devant la commission ont été nombreuses.

Certains m'ont interrogé sur l'usage des pots catalytiques posés par des pays voisins sur les automobiles, afin d'éviter la pollution des gaz automobiles. Dans ces conditions, n'y a-t-il pas un danger de concurrence entre les fabricants étrangers et les nôtres ? J'aimerais que vous puissiez me répondre afin d'informer ceux qui ont abordé ce sujet en commission.

Un autre de mes collègues a manifesté son inquiétude à propos des papiers, des cartons et des différentes saletés qui jonchent de plus en plus les sols de nos campagnes et de nos villes. Ne pourrait-on favoriser la récupération des papiers et des cartons susceptibles d'être recyclés, ce qui permettrait de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses ?

Mon attention a également été appelée, une nouvelle fois, sur le parc des Cévennes par un autre membre de la commission qui vous interrogera lui-même sur ce sujet. En effet, les crédits qui seront affectés en 1986 à ce parc naturel, le seul en France qui soit habité, n'augmenteront que de 4 p. 100 alors que ses frais de fonctionnement progresseront de 6,45 p. 100, ce qui entraînera une nouvelle compression du personnel employé pendant la période estivale. J'aimerais que vous nous répondiez sur ce point.

Enfin, un autre de mes collègues a fait une réflexion qui me paraît intéressante en estimant que votre ministère devrait être un peu plus important. Ne pourriez-vous pas avoir, madame le ministre, des représentants au sein d'autres ministères, tels que ceux de la défense et de l'éducation nationale, ou d'autres dont l'action concerne les hommes et les enfants ?

Il serait bon, en effet, que vous disposiez d'une sorte de gendarme auprès de ces administrations, afin de pouvoir les rappeler à l'ordre chaque fois qu'elles veulent prendre une initiative ou mettre en œuvre une mesure touchant à l'environnement, qu'il s'agisse de construire une maison ou d'éduquer les hommes et les femmes. Vigilants, vos représentants seraient là pour leur dire que la pollution existe et qu'il faut prendre des précautions.

Pour terminer, je veux appeler votre attention sur une demande formulée par les gardes-chasse qui, comme de nombreux Français, aimeraient être fonctionnaires. Je souhaiterais donc connaître vos intentions à l'égard de cette honorable corporation.

Voilà, madame le ministre, l'essentiel de ce que j'avais à vous dire, puisque M. Rieubon a largement parlé de la question financière.

Au début de mon propos, je vous ai félicitée pour votre inlassable activité. Si je me suis personnellement abstenu, la majorité de la commission s'est prononcée favorablement sur votre budget. Je souhaite donc que vous poursuiviez vos efforts afin que notre pays puisse devenir de plus en plus propre (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. En intervenant ce soir, permettez-moi, madame le ministre, en tant que membre de la commission des finances, d'habitude assez parcimonieux sur les crédits de l'Etat, de regretter la pauvreté, le mot n'est pas trop fort, des crédits affectés aux actions des services du ministère de l'environnement.

Le jugement d'ensemble porté à cet égard par nos collègues sur votre budget est accablant. Notre collègue René La Combe, qui vient de s'exprimer, précise dans son rapport qu'aux dires mêmes du ministère, le manque de moyens de fonctionnement gêne l'action des services de la délégation à la qualité de la vie dans des domaines où l'intervention du ministère est essentielle, car il s'agit de l'exercice de la responsabilité de l'Etat. Cela est d'autant plus regrettable que c'est précisément cette délégation qui intervient, en liaison avec le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, en matière de lutte contre le bruit, sujet dont je veux traiter.

L'insuffisance des crédits de paiement du fonds d'intervention pour la qualité de la vie est d'autant plus sensible que, dans une proportion relativement importante, il contribue au financement d'autres dépenses imputées sur les titres III et IV de votre budget. Je sais que la coopération du ministère de l'environnement avec les collectivités locales reste un axe essentiel de la politique menée en matière de lutte contre le bruit. Pourtant, les crédits d'Etat ne représentent que 50 p. 100 des sommes engagées dans le cadre de ces contrats et ils sont financés, précisément, par le fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

Alors que 5,7 millions de francs lui auront été consacrés pour la lutte contre le bruit en 1985, la ventilation prévisionnelle qui figure à la page 23 du rapport de notre collègue, M. Rieubon, montre que 4,5 millions de francs seulement lui seront affectés en 1986. Les crédits inscrits en la matière seront donc nominalelement inférieurs à ceux de l'année précédente. Et que dire, malgré le ralentissement de l'inflation, des sommes réellement consacrées à la lutte contre le bruit !

D'ailleurs à quoi bon réglementer si vous ne disposez pas des moyens permettant de contrôler cette réglementation et de réprimer les contrevenants ?

J'en viens, en effet, en tant qu'élu de la plus grande ville française, aux graves nuisances sonores provoquées, notamment la nuit, par le déclenchement, souvent inopiné, des systèmes d'alarme installés sur des véhicules en stationnement sur la voie publique. Le problème est d'ailleurs le même pour les systèmes d'alarme posés soit dans des locaux d'habitation soit dans des locaux commerciaux.

Selon l'article R. 77 du code de la route, les dispositifs de protection destinés à prévenir l'utilisation frauduleuse des véhicules à moteur doivent répondre aux prescriptions du cahier des charges annexé à l'arrêté interministériel du 18 février 1971. Dans la pratique, ces systèmes d'alarme sont exclus des homologations du service des mines, car celles-ci portent uniquement sur les dispositifs de protection d'origine.

Les véhicules sortant d'usine, comme on dit, ne sont jamais équipés de dispositifs acoustiques. Toutefois, la réglementation ajoute qu'une homologation peut être accordée pour un dispositif d'alarme acoustique ou optique complémentaire. Mais ces homologations n'étant pratiquement jamais demandées, de nombreux abus sont constatés chaque jour dans l'utilisation des dispositifs d'alarme sonore. Je souhaiterais que vous puissiez intervenir plus que cela n'a été possible dans le passé.

Dans une réponse à une question écrite que je lui avais posée sur ce sujet, votre collègue, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a précisé que le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports venait de prendre l'initiative d'une concertation interministérielle en vue de réétudier la réglementation de l'usage et de la vente de systèmes acoustiques non homologués. Je voudrais savoir, madame le ministre, ou en est cette concertation ? Par ailleurs, l'utilisation des systèmes d'alarme sonore audibles sur la voie publique installés dans des locaux commerciaux ou dans des locaux d'habitation est réglementée par les préfets. Dans les deux cas, les systèmes utilisés doivent donc être homologués, ce qui n'est pas souvent le cas non plus.

Je sais que la commission sur les alarmes sonores installée par le conseil national du bruit récemment créé poursuit ses réflexions en vue, notamment, de trouver un moyen d'inciter les gens à acheter du matériel fiable, incitation qui pourrait être plus efficace avec l'intervention des compagnies d'assurance.

Madame le ministre, je souhaiterais que vous nous apportiez des informations sur ce sujet, car il intéresse tous les habitants des grandes villes.

J'ai commencé cette courte intervention en regrettant la pauvreté des crédits prévus pour votre ministère en 1986. Certes, en période de restriction budgétaire, il convient de fixer des priorités. Mais je terminerai par une question très directe - et peut-être brutale : trouvez-vous convenable que votre ministère soit obligé de consacrer, en 1986, plus de 21 millions de francs pour payer les loyers de l'immeuble qui l'abrite à Neuilly ? Ainsi que le souligne le rapporteur de la commission des finances, cette somme est très supérieure à la dotation annuelle d'équipement de l'ensemble des parcs nationaux. J'aimerais connaître votre sentiment, madame le ministre, sur ce point. Je vous en remercie par avance (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Pierre Jagoret. Les loyers sont chers à Neuilly, monsieur Gantier !

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Madame le ministre votre budget est, par nature, insuffisant tant est considérable l'effort à entreprendre. Pendant trop d'années, les gouvernements de la France ont fait du productivisme le moteur exclusif du développement économique sans se préoccuper de ses conséquences sur les équilibres naturels.

L'aménagement de notre espace urbain s'est réalisé sans que l'on tienne véritablement compte des études d'impact. Aujourd'hui, il faut dépenser des sommes considérables pour lutter contre les fléaux qui sont le bruit, la pollution de l'eau ou la pollution de l'air.

Nous payons cher les effets de notre insouciance passée. Il convient de restaurer et de respecter les équilibres de la nature, de protéger des espèces animales et végétales en voie de disparition, de créer ou de recréer des réserves naturelles. Telle est votre responsabilité, madame le ministre ; telle est notre ambition.

L'effort à conduire est considérable. Il ne peut pas être de la seule responsabilité de l'Etat. Les collectivités locales - régions, départements, communes - doivent apporter leur concours.

Il faut aider et encourager la multitude d'associations qui expriment, en ces domaines, les besoins et les aspirations de nos concitoyens.

La politique de l'environnement est partie intégrante de la politique du développement économique de la nation. Elle concourt à la promotion des technologies nouvelles, elle est facteur de création d'emplois, elle est utile à l'équilibre de nos échanges extérieurs.

La traduction budgétaire de nos objectifs n'est pas aisée.

Votre budget, madame le ministre, ne représente certes qu'une faible part du budget de l'Etat, mais les rapporteurs qui m'ont précédé n'ont peut-être pas suffisamment souligné que l'effort financier de l'Etat en faveur de l'environnement ne se réduit pas aux crédits de votre budget. Ceux-ci ne représentent qu'une partie de l'effort financier consenti par l'Etat en faveur de l'environnement. En effet, d'autres ministères participent à l'action en faveur d'une meilleure qualité de la vie. Plusieurs établissements publics y concourent également par des moyens extra-budgétaires.

Les crédits qui vous sont affectés dans le projet de budget s'élèvent à 868 millions de francs environ, en augmentation d'un peu plus de 6 p. 100 par rapport au budget de l'année dernière. J'observe que cette progression est supérieure à la croissance du budget de l'Etat. Même si elle doit être analysée de manière nuancée, il convenait tout de même de la souligner et de s'en réjouir.

Les dépenses ordinaires - moyens de service et d'intervention - progressent de plus de 10 p. 100.

Malheureusement, l'effort en dépenses d'investissements est beaucoup plus faible - et je le regrette - puisque les moyens de paiement augmentent à peine de 3 p. 100 et que les autorisations de programme diminuent de 10 p. 100.

Les établissements publics, qui interviennent dans le domaine de l'environnement, disposent en contrepartie des moyens qui leur permettront de compenser les crédits limités en ce domaine ; par exemple, 2,5 milliards de francs pour les agences de bassin en 1986.

Un examen un peu plus approfondi de votre budget prouve que le Gouvernement, dans un contexte général de réduction des dépenses, respecte les engagements de l'Etat au titre de contrats de plan signés avec les régions. Les moyens qui vous sont accordés permettent ainsi de renforcer son action dans deux domaines prioritaires : la sécurité de l'environnement et l'application de la loi sur la démocratisation des enquêtes publiques.

En matière de prévention des pollutions, un effort important est engagé.

Au-delà des actions traditionnelles d'entretien et d'aménagement des cours d'eau et ouvrages domaniaux qui seront poursuivies, les moyens dégagés permettront d'accroître l'effort en matière de sécurité de l'environnement par une meilleure prise en compte du risque industriel et par le développement de l'équipement des réseaux d'annonce des crues.

En revanche, je regrette que les crédits consacrés à la protection de la nature soient trop faibles. Leur progression est nettement insuffisante.

De même, le budget des études d'impact, dont le développement conditionnera en partie la réussite de la décentralisation, ne bénéficie pas de moyens satisfaisants.

J'aurais souhaité une plus forte augmentation des crédits de paiement prévus pour les réserves naturelles en faveur duquel nous devons accomplir un effort important au cours des années à venir.

Ces réserves ont été créées pour protéger le patrimoine naturel d'intérêt national et international. Elles ne sont pas, contrairement à une idée trop souvent répandue, des territoires clos dont l'accès serait réservé à quelques spécialistes. Ce sont des lieux privilégiés de rencontre entre l'homme et la nature. La moitié d'entre elles développent en France des actions éducatives et d'information auprès du public.

Il faut renforcer, dans toute la mesure du possible, notre action en leur faveur.

Madame le ministre, je voudrais aussi appeler votre attention sur un problème essentiel, qui conditionne la vie elle-même : la protection de nos ressources en eau.

L'eau, qui a été longtemps considérée comme un bien à notre disposition dans n'importe quelles conditions, est devenue un bien rare en raison de l'insuffisance du contrôle des activités humaines et - il faut bien le dire - de l'irresponsabilité d'un certain nombre de nos concitoyens.

L'élargissement des attributions du ministère de l'environnement et la réorganisation des services chargés de la gestion de l'eau contribuent à l'amélioration de l'efficacité administrative dans ce domaine. Un effort de clarté et de simplification est encore nécessaire afin que soit garantie une gestion solidaire et décentralisée de l'eau.

Les mesures prises et les politiques en cours de développement dans certains départements vont d'ailleurs dans ce sens.

Les élus attendent beaucoup des études menées par vos services et des textes encore en préparation.

La tâche est immense.

Les réseaux d'assainissement des agglomérations restent insuffisants ou inadaptés puisqu'un tiers seulement de la pollution est éliminé avant rejet.

L'augmentation des moyens affectés aux agences de bassin va dans le sens d'une relance de l'équipement des villes. Encore faudra-t-il que les collectivités locales accompagnent ces mouvements dont les effets ne peuvent être que bénéfiques pour la branche du bâtiment et des travaux publics.

Il importe aussi que les mesures visant à contrôler la pollution due aux rejets toxiques des industries soient développées. Il vaut mieux contrôler l'ouverture de décharges. Un effort important doit être engagé pour développer la construction d'usines d'incinération et de retraitement des déchets.

Les rejets diffus de l'agriculture constituent une cause importante de pollution de l'eau. Par exemple, 20 p. 100 des eaux distribuées ont une teneur en nitrate supérieure à la norme de 25 milligrammes par litre, recommandée par la Communauté.

Avec le ministère de l'agriculture, et à travers la mission « eau-nitrates » et le comité d'orientation pour la réduction de la pollution par les nitrates et phosphates d'origine agricole, vous avez engagé, madame le ministre, une action de longue haleine.

Dans l'immédiat, je souhaite qu'une part croissante du fonds national des adductions d'eau soit consacrée à l'amélioration des captages contaminés. En effet, la mauvaise conception ou la mauvaise implantation des ouvrages est souvent cause de pollution.

Mais au-delà des problèmes de pollution, une politique de l'eau, pour être efficace, doit avoir pour objectif, la maîtrise des débits et la protection des cours d'eau.

Sur ce second point, je regrette que l'entretien des rivières, assuré par l'Etat sur la partie domaniale, soit encore insuffisant.

J'avais suggéré l'année dernière, au cours du débat budgétaire, que des avantages fiscaux soient attribués aux riverains contribuant à l'entretien des berges. Vous conviendrez que cette proposition garde toute son actualité.

Ma dernière observation portera sur la protection des forêts. Chacun connaît aujourd'hui les graves menaces qui pèsent sur la forêt française : au fléau des incendies, s'ajoute celui des pluies acides. Il s'agit d'un problème qui ne peut être résolu qu'à l'échelon européen. Il a fait l'objet de rapports intéressants lors de la conférence internationale sur l'environnement que vous avez présidée l'été dernier.

Je n'ignore pas les actions entreprises par votre ministère pour aboutir à une élimination de ce type de pollution. Un effort financier supplémentaire sera cependant nécessaire au cours des prochaines années.

Malgré ses limites, le projet de budget de l'environnement pour 1986 traduit une priorité en ce qui concerne la sécurité et manifeste le souci de maintenir l'effort de l'Etat en faveur des milieux naturels.

Connaissant, madame le ministre, votre compétence et votre capacité de persuasion, je suis certain que vous saurez donner à votre budget un dynamisme qui lui apportera toute son efficacité. C'est pourquoi le groupe socialiste le votera (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Madame le ministre, intervenant au nom du groupe R.P.R., non seulement j'analyserai le projet de budget de l'environnement pour 1986, mais aussi j'examinerai l'évolution de celui-ci au cours des cinq dernières années.

Nous devons d'abord constater, madame le ministre, que, une fois de plus, vous êtes le parent pauvre du Gouvernement, puisque votre budget ne représente que 0,08 p. 100 du budget de l'Etat. Encore est-il artificiellement gonflé par le transfert d'emplois d'inspecteurs des installations classées, auparavant payés par le ministère du redéploiement industriel et qui le seront désormais grâce à un crédit supplémentaire de 10 millions de francs alloué à votre budget. Si l'on ne tient pas compte de ce transfert, qui n'accroîtra en rien les effectifs engagés dans la lutte contre les pollutions, le total des crédits du ministère de l'environnement n'augmentera que d'environ 5 p. 100, c'est-à-dire à peu près le montant de la hausse des prix.

Ce budget de pauvreté, comme on l'a déjà qualifié à cette tribune, ne peut que traduire un certain immobilisme en la matière. Bien plus, certains postes, particulièrement éprouvés par la rigueur du ministre de l'économie, des finances et du budget - en l'occurrence, ce serait plutôt celui des économies - entraîneront une situation alarmante pour demain.

Ainsi, dans le secteur des investissements, les autorisations de programme, qui déterminent l'efficacité du combat contre les nuisances au cours des prochaines années, sont en baisse spectaculaire : la chute est de 10 p. 100 en francs courants par rapport à 1985.

L'avenir est d'autant plus sérieusement compromis que, sur certains chapitres, la diminution des crédits atteint un niveau catastrophique : par exemple, 30 p. 100 pour les autorisations de programme du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Tel est le cas également pour les réserves naturelles, dont les crédits en 1986 sont en diminution globale de 22 p. 100 sur le seul chapitre du fonctionnement. Quand on sait que celui-ci finance environ quarante postes rémunérés, et que chaque emploi créé induit en moyenne la création de deux autres postes, la diminution du budget aura pour effet, d'une part, l'absence de gestion pour les sept nouvelles réserves créées en 1985, d'autre part, la suppression de vingt-cinq à trente emplois directs. Sur ce plan, il faudrait donc au moins maintenir le crédit ouvert en 1985.

L'hémorragie de crédits dont est victime, depuis 1982, le conservatoire du littoral s'accroît. Les autorisations de programme pour les acquisitions de terrains à sauvegarder et pour leur protection sont tombées de 102 millions de francs en 1984 à 92 millions de francs en 1985, puis à 78 millions de francs en 1986. Cette réduction de 22 p. 100 en francs courants - par conséquent aggravée par la hausse des prix - va dangereusement compromettre la défense de nos rivages contre la spéculation et l'urbanisation. Il est dommage que le conservatoire, seul organisme capable de garantir et de protéger les sites maritimes et lacustres dont la nature a généreusement doté la France, se voie ainsi privé peu à peu des moyens nécessaires à son action. En effet, l'évolution depuis 1981 des dotations en capital du conservatoire ont, compte tenu de l'inflation, diminué de moitié en cinq ans.

Et pourtant, le Président de la République avait largement rendu hommage à l'action menée par cet organisme en novembre 1983 à Rocuefort. Comment peut-on espérer aujourd'hui sauver les sites que le conservatoire n'est plus en mesure d'acquiescer ?

Autre cas typique encore : les actions en faveur des technologies propres constituent des initiatives efficaces pour réduire les pollutions ambiantes en diminuant les émissions de polluants. Mais ce secteur lui aussi est maintenant sinistré, puisque sa dotation budgétaire, pourtant déjà si faible l'an dernier, est abaissée de 15 p. 100 en 1986.

Dans ces conditions, il est paradoxal de constater que le ministère de l'environnement ne réussit pas à dépenser les maigres crédits qui lui sont alloués. J'ai noté, dans le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances, que, sur le budget de 1983, le ministère avait laissé inutilisés 106 millions de crédits représentant 13 p. 100 de ses crédits nets, alors que la moyenne pour l'ensemble des ministères atteignait seulement 3 p. 100. Une sous-consommation de crédits aussi surprenante pose la question de l'efficacité de certains services.

Ce budget d'austérité n'est pas le fruit du hasard ou de la nécessité ; il ne peut être que le résultat d'un choix politique qui témoigne d'une certaine indifférence à l'égard des problèmes de l'environnement. Pourtant la solution de ceux-ci, chacun l'a souligné à cette tribune, est essentielle pour l'avenir de nos concitoyens et c'est pourquoi les jeunes sont particulièrement sensibles à la recherche d'une certaine qualité de la vie.

Quand, au printemps prochain, les Français dresseront le bilan de la politique gouvernementale dans ce domaine, ils constateront que, malgré votre bonne volonté personnelle, madame le ministre, elle se caractérise par un immobilisme bien éloigné des promesses reçues. En effet, aucune grande institution n'a été créée pour protéger la nature ou pour faire reculer les nuisances. Toutes celles qui existent - les agences de bassin pour lutter contre la pollution de l'eau, l'agence pour la qualité de l'air, l'agence pour la récupération et l'élimination des déchets, le conservatoire du littoral, les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, l'agence pour les espaces verts de l'Île-de-France - ont été imaginées et mises en place avant 1981. Depuis, le Gouvernement s'est contenté de les gérer et, compte tenu des observations précédentes, notamment des rapporteurs sur leur situation budgétaire actuelle, de les mal gérer. Ainsi, l'agence pour la qualité de l'air, créée par la loi du 7 juillet 1980, ne dispose aujourd'hui que de moyens très modiques, alors que l'ampleur de ses tâches ne cesse de croître. Il est regrettable de constater qu'en 1986 l'agence ne disposera en dotation de fonctionnement que d'un crédit égal à celui de 1985, alors qu'un effort supplémentaire s'avère nécessaire pour la création et pour la modernisation de réseaux de surveillance de la pollution atmosphérique.

De même, en douze ans, nous avons mis en place 20 parcs naturels régionaux ; en cinq ans, trois seulement ont été constitués.

Aucun progrès décisif n'a donc été réalisé dans les domaines constitutifs de notre cadre de vie.

Un tel bilan situe l'action gouvernementale bien loin des promesses faites aux associations écologiques. Il suffit à celles-ci de comparer les engagements solennels du programme de 1981 et les réalisations des cinq dernières années.

Dans sa campagne présidentielle, M. François Mitterrand dénonçait le bruit comme un véritable fléau et annonçait, pour y porter remède, une politique globale du logement, de l'urbanisme et des transports, accompagnée de mesures législatives et réglementaires adéquates. Or qu'a-t-on fait depuis cinq ans ? Pratiquement rien.

Quant aux opérations exemplaires d'investissements pour la lutte contre le bruit, elles ne sont dotées que de 2 millions de francs en 1986. En revanche, 5 millions de francs - plus du double - sont consacrés à étudier les effets du bruit ! On serait tenté de croire que le ministère se préoccupe plus d'étudier les nuisances que de les éliminer.

Dans l'analyse des principales nuisances de bruit, celles provenant des moyens de transports sont soulignées, mais, à aucun moment, ne sont évoquées la nécessité et l'urgence de lutter contre les nuisances intempêtes de certains véhicules à deux roues. Les dispositions réglementaires limitant les bruits existents, de même que les instruments permettant de

mesurer le niveau des décibels. Il ne manque que la volonté de combattre efficacement cette nuisance, ce qui pourtant serait facile et peu coûteux. Sans doute fait-on volontiers état de l'existence de « brigades spécialisées anti-bruit ». Mais elles ne font guère « de bruit » elles-mêmes, puisque rares sont ceux qui en ont entendu parler ! Ne vaudrait-il pas mieux doter les services de police et les brigades de gendarmerie d'appareils, aujourd'hui fiables et bon marché, en leur demandant de systématiser le contrôle des décibels provoqués par des pots d'échappement, trafiqués au seul effet de faire du bruit ? Un vélomoteur ainsi bricolé peut, on le sait, réveiller à lui seul, en quelques minutes, les habitants d'un village, d'un ou plusieurs quartiers d'une ville.

En outre, il conviendrait de renforcer les protections au voisinage des aérodromes et surtout de veiller à ce que ne soient pas modifiés les plans de vol des avions. Or certaines zones urbanisées aux alentours de l'aérodrome d'Orly ont été menacées d'une modification des voies d'approche et d'envol, alors que les constructions y avaient été autorisées en application de plans d'occupation des sols, dûment élaborés en tenant compte du voisinage de l'aérodrome.

Autre promesse solennelle du Président de la République : « une charte de l'environnement garantissant la protection des sites naturels, espaces verts, forêts, cours d'eau, zones de vacances et de loisirs sera élaborée et soumise au Parlement, après une large consultation des associations et des collectivités locales et régionales, avant la fin de l'année 1981 ». Nous sommes à la fin de l'année 1985 et nous attendons toujours cette charte de l'environnement. Pourtant, pendant des mois et des mois, depuis mai 1981, les associations écologiques ont été mises à contribution pour fournir des études et des projets qui ont été enterrés. Que d'efforts ont été ainsi gaspillés en pure perte !

Quand j'ai été rapporteur de la loi de 1976 sur la protection de la nature, j'avais fait participer très activement à son examen les grandes associations de défense de l'environnement, et je sais qu'elles ont apporté de nombreuses propositions fécondes et réalistes.

Aujourd'hui, tous les défenseurs de l'environnement ressentent désarroi et inquiétude. C'est pourquoi sans doute ils espèrent qu'en 1986, le temps des illusions et des promesses étant passé, viendra celui de la relance d'une politique réaliste de la qualité de la vie.

Madame le ministre, vous ne serez pas étonnée si, pour ne pas terminer sur cette considération, pessimiste ou optimiste suivant la place de laquelle on l'apprécie, j'évoque les problèmes de la protection animale.

Sans doute, la plupart des graves questions qui se posent en la matière, et particulièrement dans les temps présents - en ce qui concerne l'application trop rigoureuse dans certains départements des mesures antirabiques - relèvent de la compétence de votre collègue de l'agriculture. Mais, sachant combien vous êtes personnellement sensible à ces problèmes, je voudrais vous rappeler la proposition de loi que j'ai déposée à la fin de l'an dernier avec un certain nombre de mes collègues, tendant à étendre aux animaux dits « sauvages » - mais qui ne sont en vérité, vous le savez, que des « animaux en liberté » - les protections que la loi de 1976 avait apportées aux animaux domestiques. Si une telle loi était votée, elle pourrait permettre de remédier à certains sévices qui sont infligés publiquement à des animaux non domestiques, soit au nom de certaines traditions anachroniques régionales, comme les corridas, les combats de coqs ou la chasse à courte, soit du fait de l'utilisation de certains appareils dits de protection comme les pièges à mâchoires.

L'an dernier, à la suite d'un déjeuner que le Président de la République avait offert à une actrice célèbre, celle-ci avait fait savoir, entre autres, que le Président de la République méprisait l'élite qui pratiquait la chasse à courte. Quelles mesures ont donc été prises depuis par le Gouvernement pour remédier à certaines pratiques de cette forme de chasse ?

Les associations de protection de la nature dont, vous le savez, les membres se dévouent bénévolement et passionnément à leur mission, et particulièrement au sein de la S.P.A. que j'ai l'honneur de présider, attendent avec impatience de connaître l'attitude du Gouvernement à l'égard des principales dispositions de cette proposition de loi déposée le 20 décembre 1984. D'une façon plus précise, ils souhaiteraient que des mesures concrètes soient prises dans l'esprit de cette proposition.

Nous vous remercions à l'avance des initiatives que vous pourrez prendre pour que le Gouvernement s'engage dans cette lutte qu'une partie de plus en plus grande de l'opinion souhaite voir menée efficacement en faveur de la protection animale.

Mon groupe attend les réponses que vous voudrez bien apporter aux questions soulevées par les rapporteurs et à celles que j'ai évoquées, particulièrement en ce qui concerne les dotations budgétaires de votre ministère (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le budget de l'environnement pour 1986 s'élèvera à 867,5 millions de francs, soit une progression de 6,2 p. 100 en valeur par rapport à l'an dernier. C'est dire l'importance qui est à nouveau attribuée à ce budget, lequel se propose, entre autres, de valoriser et de protéger nos forêts.

Puis-je rappeler que la forêt française est la plus importante de la Communauté économique européenne avec 14 millions d'hectares ? La vie de l'homme dépend de la bonne santé de la forêt. C'est une évidence sur laquelle nous n'insisterons jamais assez.

Je voudrais intervenir plus particulièrement sur l'état de déperissement du secteur forestier. En effet, lors de mes déplacements fréquents sur le terrain, j'ai pu constater le jaunissement de nos forêts, en particulier, la chute des aiguilles des sapins. J'ai fait ces constatations en Midi-Pyrénées mais je sais que ce problème affecte l'ensemble de nos forêts françaises. Certes, notre patrimoine forestier n'est pas toujours jeune et l'on sait que le vieillissement prédispose au parasitisme.

Les constructions de route dans des forêts insuffisamment surveillées peuvent être un élément de déséquilibre. Mais il faut également tenir compte des agents polluants provenant de nos déchets industriels ou des moteurs, en particulier des précipitations acides. C'est un devoir pour nous et pour les générations à venir de mettre tout en œuvre pour chercher les moyens de prévention contre le déperissement de la forêt.

Le développement rapide de nouvelles technologies, notamment celles nées de la télédétection et de la cartographie numérique, constitue un facteur décisif pour la connaissance et la protection des milieux naturels. Grâce à cette nouvelle technique et aux photographies aériennes, on pourra très bientôt dresser un diagnostic efficace de la forêt malade. Il faut aider à mettre en place ces moyens d'investigation. Toutes les mesures qui en découleront entraîneront de profondes modifications structurales de notre comportement.

On peut espérer, par ce procédé, une meilleure connaissance des mécanismes. L'imagerie satellitaire, qui sera bientôt possible avec le satellite Spot, devrait apporter une aide décisive tant dans la prévention que dans la guérison puisqu'elle permettra un suivi de l'évolution de notre tissu forestier.

Notre ambition doit permettre de progresser dans nos méthodes d'interprétation de la télédétection et nous amener à une meilleure gestion des ressources et des espaces naturels. Le suivi, qui doit s'appuyer sur des données au sol et des données photo-aériennes, est indispensable pour l'identification des principales essences feuillues et pour contrôler un certain nombre de paramètres écologiques.

Si un retour aux équilibres naturels, c'est-à-dire sans intervention corrective humaine, apparaît utopique, on peut espérer cependant un contrôle et une stabilisation de la situation par une surveillance sans faille et par des interventions efficaces et rapides.

Dans la politique de l'environnement, la rapidité est très importante, et vos actions, madame le ministre, montrent combien vous en avez conscience. Les surfaces non traitées aujourd'hui seront très étendues demain et les coûts de traitement s'élèveront en conséquence.

Nous savons tous que le problème n'est pas facile à résoudre puisqu'il y a autant de maladies que d'arbres : graphiose de l'orme, leucoma salicis sur les peupliers, chenilles du chêne, maladie de l'aune, des hêtres et également des châtaigniers. L'aide aux recherches sur le terrain doit faciliter le retour à des traitements écologiques non nuisibles aux espèces naturelles, comme le montrent les études de nos chercheurs.

Je vous remercie, madame le ministre, des efforts accomplis en matière d'environnement. Je souhaite, pour ma part, que nos actions soient complétées par celles que nous pourrions dorénavant mener grâce à la décentralisation. La région a des moyens de susciter et de soutenir des actions d'initiative locale en matière de sauvegarde du patrimoine naturel et d'amélioration de l'environnement en établissant un inventaire de ses sites et paysages. Elle pourra en assurer une protection particulière. La notion de gestion de l'environnement est importante puisqu'elle conditionne le futur, valorise les richesses naturelles et soutient l'économie nationale.

Ici, comme en médecine, la guérison du malade est le but. Il faut agir rapidement et efficacement contre la maladie, mais ce qui est encore mieux, c'est de la prévenir. C'est dans ce sens que nous devons continuer à mener notre politique de l'environnement. Je vous remercie, madame le ministre, de contribuer efficacement à cette démarche (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Madame le ministre, on ne peut faire qu'un constat assez pessimiste sur votre projet de budget. D'autres l'ont déjà fait avant moi, d'autres le feront sans doute après moi. Je me contenterai de souligner la diminution importante des autorisations de programme sur les postes intéressant les réserves naturelles, les parcs nationaux, la faune et la flore. Les défenseurs de la nature l'auront certainement noté avec un certain regret.

Puisque le temps qui m'est imparti est assez limité, j'aborderai très brièvement quelques problèmes qui me paraissent particulièrement importants.

A mon tour, je parlerai des pluies acides car je reviens d'un voyage en Forêt noire, épouvanté par l'ampleur des dégâts. Il s'agit bien d'une catastrophe à l'échelon européen et peut-être même à l'échelon mondial. Déjà, vous le savez, plus de 500 000 hectares de forêt ont pratiquement disparu en Tchécoslovaquie et, outre la République fédérale d'Allemagne, la Suisse est particulièrement attaquée actuellement. Quant à la France, elle est déjà touchée comme vous avez pu le constater, madame le ministre, lors d'un voyage dans les Vosges. Je puis témoigner aussi que dans la forêt de Nemours, en bordure de la forêt de Fontainebleau, des conifères sont déjà attaqués.

M. Pierre Jagoret. Le mal existait avant 1981.

M. Georges Mesmin. Oui mais depuis 1981 il progresse à très grande allure.

M. Jean-Pierre Pencaut. C'est la faute des socialistes ! (*Sourires*).

M. Georges Mesmin. Je n'ai jamais dit cela !

Vous me direz, madame le ministre, que l'accord européen sur la « voiture propre » est un premier pas important vers la solution du problème. Mais, d'une part, la voiture propre n'est pas seule en cause - il y a aussi les rejets des usines - et, d'autre part, selon l'accord, 50 p. 100 des voitures neuves échapperont encore à toute obligation en 1990. Compte tenu de la rapidité de la propagation du mal au cours des trois dernières années, il est à craindre qu'il n'y ait plus de forêt en Europe dans cinq ans.

La disparition de la forêt, en montagne notamment, va entraîner l'érosion, une dégradation des sites, la multiplication des avalanches, voire une désertification de certaines régions.

Devant ces menaces, ne faudrait-il pas accélérer quelque peu le rythme qui a été prévu ? Je sais bien qu'il est difficile de revenir immédiatement sur un compromis qui est, naturellement le fruit de concessions mutuelles, mais il reste que les mesures fiscales qui incitent les acheteurs allemands à choisir immédiatement la voiture propre vont désavantager dès maintenant les voitures françaises sur ce marché très important. J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

L'autre composante de l'acidité de l'air est la combustion du charbon et du fioul dans les grandes unités industrielles. Or la proposition de directive communautaire du mois de décembre 1983 relative à la limitation des polluants en provenance des grandes installations de combustion, qui fixe les seuils de pollution, était jusqu'à aujourd'hui dans l'impasse.

Je viens d'apprendre que le conseil des ministres de ce matin s'est penché sur ce problème. J'espère que les mesures qu'il a prises permettront d'affronter efficacement ce problème.

Les relations entre l'agriculture et l'environnement constituent également un problème majeur que j'avais déjà souligné l'an dernier. Vous aviez annoncé la création d'un groupe de travail conjoint entre le ministère de l'agriculture et votre propre ministère. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu connaissance des travaux de ce groupe ni des mesures envisagées dans le cadre de la politique agricole commune. Ce n'est pas faute d'avoir entendu des sonnettes d'alarme. La commission des communautés européennes se fait l'écho, dans un récent « livre vert », des préoccupations des experts et des observateurs sur plusieurs urgences, en particulier la normalisation de l'usage d'engrais et de pesticides, l'application de la règle du pollueur payeur et l'établissement d'autorisations préalables à l'exercice d'activités d'élevage intensif.

Je terminerai par le problème du bruit, en particulier dans les villes. Vous savez que la population devient malheureusement de moins en moins respectueuse des droits d'autrui. Vous avez bien fait de rappeler aux citoyens leurs devoirs en matière de bruit, mais il aurait peut-être fallu aussi informer les victimes sur leurs droits et rappeler aux services de police que les nuisances de bruit peuvent constituer, lorsqu'elles se répètent, des agressions graves pour l'équilibre nerveux des citadins.

C'est le cas des nuisances de voisinage, qui sont très rarement réprimées. Les victimes, qui ne peuvent dormir à cause de bruits nocturnes, sont le plus souvent désarmés car il est extrêmement difficile d'obtenir que la police se déplace pour venir faire les constatations nécessaires.

Ne peut-on obtenir du ministre de l'intérieur qu'il se penche sur ce problème et rappelle à ses agents que le tapage nocturne est une infraction réprimée par le code pénal et que cette notion s'applique non seulement aux bruits audibles de la voie publique, mais encore aux bruits audibles depuis un autre logement ? Faute de quoi, il faudra sans doute créer un service " S.O.S. anti-bruit ", qui enverrait des huissiers assermentés, de nuit comme de jour, constater les infractions de manière incontestable.

Je souhaite vivement que ces quelques réflexions puissent vous aider dans votre mission, dont l'importance n'échappe à personne (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau, dernier orateur inscrit.

Mme Colette Chaigneau. Votre budget qui, au demeurant, a toujours été plutôt modeste, madame le ministre, est cette année en régression : 0,09 p. 100 du budget de l'Etat en 1982 ; 0,07 p. 100 en 1985.

Cependant, sa lecture doit être faite dans un contexte plus global comme pour certains budgets qui me tiennent à cœur, tel le budget des droits de la femme.

C'est à une prise de conscience collective que vous avez contribué afin de préserver la qualité de notre vie quotidienne et la beauté des sites dont la France est particulièrement riche.

Madame le ministre, vous êtes venue plusieurs fois dans ma circonscription et l'île de Ré n'a plus de secrets pour vous.

Vous savez combien le littoral est un espace convoité et menacé. Il peut être un atout de premier ordre si une politique d'aménagement à la fois assure sa protection, sauvegarde son avenir mais aussi l'utilise au mieux. Les pêcheurs, les conchyliculteurs et les agriculteurs sont les riverains traditionnels. Ils ont un droit imprescriptible à vivre et à travailler sur la côte et vous avez rappelé aux agriculteurs la part indispensable qu'ils prenaient pour la sauvegarde du paysage naturel et pour le maintien d'une vie permanente.

À côté de ces usagers traditionnels, les touristes affluent et notre économie locale en a bien besoin, reconnaissons-le.

Aussi le littoral, du fait de son succès, court de nombreux risques et des mesures de protection sont indispensables afin de ne pas voir se poursuivre la dégradation du paysage et du milieu naturel avec toute la richesse spécifique de la faune et de la flore maritime.

Les réserves naturelles ont été créées pour protéger le patrimoine naturel d'intérêt national et international, et constituent des lieux privilégiés de rencontre entre l'homme et la nature.

La moitié des réserves naturelles gérées en France développent des actions éducatives et d'information qui intéressent vivement le public, comme j'ai pu le constater en Charente-Maritime et en particulier dans l'île de Ré où la nature constitue un élément d'attrait du tourisme.

Alors que le nombre des réserves naturelles est passé de 72 à 78 entre 1984 et 1986, entraînant dans leur croissance des créations d'emplois, la dotation qui leur est allouée s'amenuise.

Déjà, l'an dernier, lors du débat budgétaire, je vous avais dit tout l'intérêt que je leur porte ; elles représentent pour moi un excellent moyen de protéger notre littoral, et, malgré une rigueur budgétaire que je sais nécessaire, je ne voudrais pas que l'on donne un coup de frein à la politique d'ouverture et de développement des réserves naturelles, politique tant souhaitée et encouragée par le ministère de l'environnement et les élus locaux.

Par le biais des oiseaux qui fréquentent les réserves, nous avons un indice de l'appauvrissement de la baie et l'on remarque un grave problème au niveau des estuaires, la qualité de l'eau étant un élément indispensable.

À ce propos, la contamination des eaux souterraines par les nitrates me paraît très préoccupante. En effet, l'élévation de la teneur en nitrates dans les nappes souterraines est un phénomène constaté sur une vaste échelle géographique, puisqu'il touche non seulement de nombreux départements français, mais encore tous les pays industrialisés où les caractéristiques du climat, de la structure géologique et de l'utilisation du sol sont comparables à celles de la France.

Peut-être une action à l'échelle européenne mettant en application le nouveau procédé de dénitrification serait-elle à envisager, afin que les pays concernés - l'Allemagne, le Luxembourg, la France - ne soient pas confrontés, chacun de leur côté, à une lutte coûteuse et à l'issue incertaine.

Je ne méconnais pas les effets bénéfiques des contrats de rivière conclus entre le ministère de l'environnement, les collectivités locales et les agences de bassins.

Je sais aussi que vous avez pris des mesures de défense du littoral, afin d'interdire des plages à la baignade. Ces mesures sont, par voie de conséquence, catastrophiques pour notre tourisme !

Mais pourquoi, alors que nul ne conteste l'action du conservatoire du littoral, les crédits qui lui sont affectés sont-ils insuffisants et, de plus, difficiles à gérer, puisque les autorisations de programme sont systématiquement et largement décalées des crédits de paiement ?

Vous avez une véritable mission de conseil et d'information à remplir en direction de l'administration, des élus et de l'opinion. C'est certainement plus par le ténacité et la conviction que par vos crédits que vous faites et que vous ferez passer les messages.

L'aspect diffus de votre politique se traduit à travers d'autres actions ministérielles, et l'attitude beaucoup plus attentive du public traduit votre succès.

Les radicaux de gauche seront certes très attentifs à vos réponses mais, dès à présent, ils vous assurent de leur soutien (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Huguette Bourchardeau, ministre de l'environnement. Mesdames et messieurs les députés, le budget de l'environnement pour 1986, sur lequel il vous est demandé de vous prononcer, s'élève, recherche comprise, à 868 millions de francs en moyens de paiements, contre 818 millions en 1985. Il progresse globalement de 6, p. 100 et de 3,4 p. 100 à structure comparable, compte tenu des transferts. Il représente l'effort direct de l'Etat en faveur de l'environnement, c'est-à-dire la part de l'effort national couverte par la solidarité nationale.

Vous me permettez de rappeler que cette part importante de l'effort national pour l'environnement repose sur des solidarités diversifiées professionnelle, sectorielle ou locale et mobilise des moyens autres que ceux apportés par le budget de l'Etat.

Il s'agit principalement - et je n'aurai garde de l'oublier - de moyens extra-budgétaires pour près de 3,5 milliards de francs, collectés par les établissements publics relevant de l'environnement : les agences financières de bassin, l'agence pour la qualité de l'air, l'office national de la chasse, le conseil supérieur de la pêche. Il s'agit également de l'effort

consenti par les collectivités territoriales et les entreprises. Au total, l'effort national consacré à l'environnement par les administrations publiques, les entreprises et les ménages s'élève à près de 67 milliards de francs. Cette somme importante doit être rapprochée de la modicité du budget qui vous est proposé ce soir, parce qu'elle représente la réalité de l'effort financier fait dans notre pays pour l'environnement.

Avant d'examiner les priorités sur lesquelles le budget pour 1986 met l'accent, je voudrais rappeler le chemin parcouru depuis quatre ans.

Les politiques de lutte contre les pollutions, tout d'abord, ont été conçues dans une perspective à dix ans et situées le plus souvent dans un cadre international, en tenant compte de leur incidence industrielle et de la nécessité d'une stratégie de communication claire et crédible. Il fallait engager à temps des actions précises et incontestables, quelquefois en réponse, quelquefois en anticipation à la demande de l'opinion.

Ainsi, en matière de déchets industriels, l'affaire des fûts de Seveso avait révélé l'exigence d'une plus grande sécurité et d'une attitude plus responsable de la part des industriels et des pouvoirs publics. Les réponses ont été apportées dans la réglementation nationale et européenne, puis dans la réalité industrielle.

Je constate d'ailleurs que les membres de l'Assemblée considèrent que cette question a été convenablement réglée puisque aucun d'entre vous, contrairement aux années précédentes, n'a évoqué cette question.

La catastrophe de Bhopal et, à un autre degré, le cas difficile posé par l'usine Union-Carbide située à Béziers ont montré l'importance d'une bonne réponse en matière de sécurité industrielle. La France a permis, en 1982, l'adoption d'une directive européenne sur le risque technologique. Les mesures d'application ont été prises dans les usines concernées. Mais il reste beaucoup à faire.

Parmi les priorités que j'évoquerais tout à l'heure, j'insisterai sur ces problèmes de sécurité industrielle et sur l'application de la réglementation européenne. Cela nous fournira du travail pour plusieurs années, mais j'y reviendrai.

Les pluies acides et la pollution automobile constituent un domaine où le Gouvernement a incontestablement su agir et s'exprimer avant l'apparition d'une « psychose » et avant la constatation de dommages aux forêts comparables à ceux qui peuvent exister dans d'autres pays. Le fait que tel pays soit plus atteint que tel autre ne dépend pas uniquement de la volonté des hommes, et encore moins de l'engagement politique des équipes au pouvoir qui n'ont, malheureusement, aucune influence sur le sens des vents ou sur la configuration géographique. Mais il nous appartient d'être capables de réagir, et si possible assez tôt.

Nous avons travaillé depuis trois ans à la définition de normes européennes pour les automobiles. L'un d'entre vous demandait tout à l'heure ce qu'il en était des dispositifs d'échappement - les pots catalytiques, trifonctionnels ou à trois voies - qui équipent déjà les voitures dans un certain nombre de pays et que l'on voit peu apparaître sur les voitures françaises.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir dans ce domaine une bonne réglementation européenne et de mettre sur pied un calendrier qui puisse être applicable. En d'autres termes, il s'agit de tenir compte des conditions de circulation en Europe, sans fermer le marché européen et, *a fortiori*, sans gêner la circulation des voitures d'un pays à l'autre pour aucun type de véhicule, mais tout en diminuant la pollution automobile. Il faut s'attaquer d'abord aux voitures les plus polluantes, c'est-à-dire les plus consommatrices de carburant, les gros véhicules, et puis tendre progressivement vers l'équipement de l'ensemble du parc automobile. Ce calendrier est forcément étalé dans le temps, mais il est vrai aussi que des tournants doivent être pris par l'industrie automobile, et tout particulièrement par celle de notre pays qui avait axé tous ses efforts sur la réduction des consommations énergétiques et sur la production de voitures très bon marché. Il y a dix ans, voire cinq ans, nul ne prévoyait que la production de voitures non polluantes serait l'un des impératifs des années suivantes.

Quoi qu'il en soit, les choses ont été redressées à temps. En ce qui concerne l'avenir, les négociations que nous menons à l'heure actuelle avec les constructeurs français, comme celles que nous poursuivons dans les instances communautaires, nous permettront d'aborder les autres questions,

en particulier la pollution par les véhicules équipés de moteur Diesel. Il faudra aussi songer à harmoniser les règlements des différents pays européens en ce qui concerne la limitation de vitesse, et le faire dans de meilleures conditions que lorsque nous avions abordé, il y a quelques années, la discussion sur la pollution automobile proposée par certains pays européens.

Nous avons mis en œuvre le programme de recherche Deforpa - dépérissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique - pour l'étude des pluies acides et les atteintes aux forêts.

J'ai présenté ce matin même au conseil des ministres une communication à partir du rapport qui a été remis par le député Jean Valroff au Premier ministre sur ces questions. Et nous avons arrêté un certain nombre de mesures que je ne peux évoquer dans leur entier à cette tribune. Elles font notamment une assez large place à la lutte contre la pollution par des polluants qu'on n'avait pas songé, jusqu'à présent, à attaquer pour réduire la pollution automobile et la pollution atmosphérique. Je pense en particulier à la pollution par les hydrocarbures, les solvants, les peintures, les productions d'imprimerie, etc.

Nous avons créé, par décret du 7 juin 1985, ce que nous avons appelé la mutuelle de l'air. Elle a pour objet de financer le développement et l'utilisation des équipements antipollution, notamment les équipements les plus technologiquement adaptés - chaudières à lit fluidisé, désulfuration - donc des installations de plus de 50 mégawatts. Les moyens sont apportés par une taxe parafiscale qui, pour l'instant, ne frappera que les rejets d'oxydes de soufre. Le produit de cette taxe sera modeste pour 1986 - 75 millions de francs - mais, en année pleine, il atteindra 150 millions de francs. Le fonctionnement de cette mutuelle, dont la gestion sera confiée à un comité de gestion, où les industriels qui paieront occuperont la moitié des sièges, sera utilisé par l'agence pour la qualité de l'air. Les moyens serviront à la réalisation d'un dispositif antipolluant.

J'ai repris ce modèle de structures qui existent déjà dans notre législation, notamment au ministère de l'environnement, avec les agences financières de bassin. Ce sont des mutuelles qui collectent les redevances sur les pollutions de l'eau pour permettre la réalisation d'équipements nouveaux grâce à des subventions et à des prêts accordés aux collectivités locales ou aux industriels.

La lutte contre les pluies acides et la pollution automobile constitue donc un des points très positifs de notre action.

A ce bilan, il convient d'ajouter le rétablissement de la qualité de nombre de nos rivières, grâce à la formule, que plusieurs d'entre vous ont évoquée et qu'ils connaissent bien, des contrats de rivière. Ces contrats sont parfois difficiles à mettre au point parce qu'ils demandent la participation de tous les partenaires riverains d'une rivière - collectivités locales et industriels - et font appel à des clés de financement un peu compliquées. Mais ces contrats de rivière constituent une incitation à réaliser des progrès qui peuvent être accomplis dans un temps très court par rapport à ce qui se passe d'ordinaire pour les problèmes d'environnement. Avec les contrats de rivière, on peut en cinq ans, en dix ans pour les plus importantes et les plus polluées, transformer une rivière qui était devenue un égout en une rivière propre et vivante. Les collectivités locales l'ont d'ailleurs en général reconnu.

L'enjeu est à la fois la qualité de la vie, les loisirs et l'économie, et nous pouvons placer sur le même terrain les opérations conduites pour assurer la propreté de nos plages. Désormais, huit plages sur dix répondent aux normes de qualité, et nous sommes en progression constante grâce aux efforts réalisés par les agences financières de bassin et aux sommes importantes qui ont été dépensées par les collectivités territoriales. Je pense en particulier à ce qui a été fait par la région Provence - Alpes - Côte-d'Azur qui a dépensé près de 1 milliard de francs sur différents budgets pour la durée du 9^e Plan. On en avait bien besoin, puisque toutes les grandes villes de la côte languedocienne de stations d'épuration. Dans une dizaine d'années, la côte méditerranéenne sera complètement équipée des stations d'épuration qui étaient indispensables.

L'assainissement est maintenant clairement reconnu comme une priorité dans la lutte contre la pollution de l'eau. L'objectif dans ce domaine est clair : il s'agit d'augmenter le taux actuel de raccordement et de rejoindre les pays du peloton

de tête. Je reconnais que le bilan n'est pas encore suffisant. Quelqu'un disait tout à l'heure qu'un tiers seulement des rejets était épuré. Le chiffre est juste. Mais faut-il établir partout et en même temps des stations d'épuration dont certaines collectivités ont su se doter ? Il est vrai qu'il en manque, mais il n'est pas certain que ce soit forcément la solution idéale dans tous les cas. Pour l'habitat dispersé, l'assainissement individuel peut être préférable. Dans les petits villages, en particulier dans certaines régions méridionales, la solution du lagunage peut être meilleure, et en tout cas moins coûteuse.

De grandes villes s'équipent actuellement : Marseille, Strasbourg, Paris Sud-Est et région parisienne, Toulon, Nice. L'effort doit être poursuivi. Mais il faut savoir que le plus grand retard concerne les réseaux d'assainissement, et nous avons encore un bon bout de chemin à faire.

Quand on présente un bilan du ministère de l'environnement, on ne peut jamais se dire qu'on en a terminé. Même quand beaucoup de choses ont été faites, il en reste encore bien d'autres à réaliser.

Dans le domaine de la vie quotidienne de nos concitoyens, l'effort entrepris a visé à améliorer l'environnement urbain. La loi du 12 juillet 1983 portant réforme des enquêtes publiques s'applique depuis le 1^{er} octobre 1985. La réforme concerne les documents d'urbanisme, les travaux importants, les installations classées.

Nous avons aussi passé des protocoles d'environnement urbain qui permettent d'accompagner les efforts entrepris par les villes pour mener une politique d'environnement, notamment pour tirer un meilleur parti des déchets urbains. Une campagne pour « des villes plus économes » a été entreprise. J'ai signé cet après-midi même, à la « semaine internationale des techniques de l'environnement », cinquante protocoles avec des représentants de municipalités pour un meilleur traitement des déchets urbains.

La lutte contre le bruit a été évoquée par plusieurs d'entre vous, et je le comprends, car c'est l'une des questions les plus irritantes. Le bruit a des causes très diverses. Si certaines d'entre elles sont faciles à déceler, et si l'on peut envisager le remède, d'autres sont plus difficiles à localiser. Elles sont quelquefois d'ordre individuel, comme les bruits de voisinage, et il n'est pas toujours facile de procéder à des contrôles. On parle souvent aussi de ces fameux deux-roues, et cela est bien compréhensible. Qui n'a été réveillé à trois heures du matin par ces petites machines dont on a démonté le pot d'échappement pour se donner, grâce au bruit, un sentiment de puissance ?

Un arrêté interministériel du 8 juin 1983 a prévu que tous les cyclomoteurs fabriqués à partir du 1^{er} octobre 1984 devraient être équipés de pots d'échappement indémontables. Mais le remplacement d'un parc, qu'il s'agisse d'automobiles ou de deux-roues, prend toujours une dizaine d'années. Cela veut dire que nous devons supporter quelque temps encore des véhicules transformés en engins bruyants !

Tout cela, me dit-on, est affaire de police. J'en suis d'accord. Mais le pouvoir de police appartient non pas au ministère de l'environnement, mais aux préfets ou aux maires que nous encourageons, en les informant le plus largement possible, à prendre leurs responsabilités en la matière. Le ministère de l'environnement, si richement doté serait-il, n'aurait pas les moyens d'intervenir directement.

Dans le domaine de la nature, il est apparu nécessaire de faire évoluer le dispositif de protection des espèces et des espaces naturels en cherchant à concilier, notamment, espaces protégés et activités touristiques.

A cet égard a été mise en œuvre une politique de protection graduée en fonction de la gravité des risques et de l'intérêt des sites ainsi qu'une politique de modernisation de la gestion des parcs nationaux et régionaux. Un effort particulier a été fait pour redonner à la nature droit de cité en ville.

Je tiens à rappeler à ce sujet quelques actions particulièrement réussies.

La ligne du T.G.V. Atlantique doit quitter Paris par le sud. Or, depuis très longtemps, existait pour cette région, notamment pour le nord de l'Essonne, un projet de « coulée verte ». Les associations ont multiplié les dossiers sur les bureaux des ministres successifs de l'environnement pour en obtenir la réalisation. Et voilà qu'au lieu de cette « coulée verte », on propose un équipement qui peut apporter une nuisance supplémentaire !

Eh bien ! au moment où il s'est agi de définir le tracé et où nous avons eu à négocier avec le ministère des transports et la S.N.C.F. pour l'enquête publique, les études d'impact, le cahier des charges, nous en avons profité pour donner corps à ce projet de « coulée verte » qui paraissait une sorte de rêve ancien, tout juste bon à bercer des associations de protection de la nature. Grâce à l'accord passé entre la région d'Ile-de-France, les départements concernés, la S.N.C.F., le ministère des transports et le ministère de l'environnement, la coulée verte se réalisera à l'occasion de la mise en place du T.G.V. Atlantique.

De telles réalisations sont la preuve que nous menons des actions concrètes en matière d'environnement, tout particulièrement d'environnement urbain.

Des actions ont été également entreprises en faveur de ce que l'on appelle les arbres d'ornement et d'alignement. Ce sont des arbres que j'appellerai « malheureux » dans notre manière de considérer la nature. A côté des arbres qui rapportent et dont s'occupe le ministère de l'agriculture, c'est-à-dire les arbres de nos forêts ou les arbres fruitiers, il y a des arbres qui ne revêtent pas un grand intérêt économique et dont on ne sait pas toujours qui doit s'en occuper.

Généralement, ce sont des particuliers ou des collectivités locales qui en ont la charge, et quand un fléau, par exemple une maladie comme celle de l'orme ou du platane, cause une atteinte grave au paysage, on ne sait pas au juste quel ministère, quelle instance de recherche sont concernés.

Peut-on imaginer le Midi méditerranéen sans ses platanes ? En tout cas, on voit bien, malheureusement, que l'on peut imaginer la Normandie sans les ormes ! Nous avons donc décidé de lancer des programmes de recherche et de reconquête pour que ces arbres ne disparaissent pas du paysage français. C'est un objectif important que nous essaierons d'atteindre, que nous avons déjà commencé à atteindre.

La protection d'espèces animales menacées, enfin, a été renforcée. Elle concerne l'ours des Pyrénées, pour lequel a été prévu un programme dont l'ampleur a quelquefois fait bondir des gens qui ne voyaient pas bien pourquoi on protégerait cette vingtaine d'ours, et le phoque-moine de Méditerranée, dont notre parc national de Port-Crau doit accueillir une colonie.

Enfin, nous avons travaillé aussi à la modernisation de la chasse et de la pêche.

La loi « pêche » du 29 juin 1984, votée à l'unanimité par les deux assemblées, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 1986. Elle permettra d'améliorer la gestion des ressources piscicoles. Sur son fondement, dix mille kilomètres de rivière pourront être classés d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, la mission de réflexion confiée à M. Georges Colin sur la modernisation du droit de la chasse a abouti, après concertation, à des propositions concrètes susceptibles de recueillir l'accord des chasseurs et des protecteurs de la nature.

Vous ne trouverez pas dans ces réflexions, monsieur Nungesser, de proposition d'abolition de la chasse à courre. Même si le Président de la République avait quelque répugnance à l'égard de cette chasse, je crois que cela ne changerait pas grand chose au problème.

M. Pierre Jegoret. Tout de même !

Mme le ministre de l'environnement. La chasse à courre n'est pas une chasse meurtrière. Elle compte même aujourd'hui parmi les moins meurtrières. Ceux qui la pratiquent tuent chaque année environ 2 000 cerfs et sangliers ; c'est très peu par rapport à ce qui est tué par ailleurs !

Certes, il se pose des problèmes de souffrance animale - nous en avons souvent discuté - et de mauvaise conduite de certains équipages. Il faut les régler, j'en conviens, mais en aucun cas cela ne peut conduire le ministre de l'environnement, chargé de protéger les espèces, à interdire un mode de chasse que certains peuvent trouver ancien, peut-être élitiste, je ne sais.

D'ailleurs, en ce qui concerne la chasse, on fait beaucoup de confusion. On confond, notamment, toutes les formes de chasse traditionnelles.

Il existe des chasses traditionnelles qui sont périlleuses pour les espèces et contre lesquelles il faut lutter. C'est le cas, par exemple, des chasses de printemps, en période de nidification. Mais peut-on en dire autant des chasses en palombières comme j'en ai vu dans le Bordelais, où l'on tue environ deux cents palombes, par bonne année, avec un

génie industriels traditionnel remarquable ? On peut trouver que c'est du jeu pour grands enfants chasseurs et ne pas être tenté. En tout cas, il n'y a aucune raison de sanctionner ce mode de chasse, même s'il ne se pratique pas, comme d'autres, au fusil.

Telles sont les principales étapes de l'action gouvernementale au cours des quatre dernières années. Si les avancées sont inégales d'un secteur à l'autre, dans l'ensemble, je crois que beaucoup a été fait.

M. Pierre Forgue. Il faut supprimer la chasse à la tourterelle !

M. Jean-Pierre Pénicaud. C'est de la provocation, madame le ministre !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Mme le ministre de l'environnement. J'ai toujours dit que la chasse soulevait les passions et qu'il était très difficile d'en parler en public sans les faire renaître !

Permettez-moi d'aborder plus précisément le projet de budget pour 1986, qui nous donne les moyens de poursuivre les tâches entreprises.

Il met l'accent sur les priorités qui relèvent de la responsabilité directe de l'Etat.

Dans le domaine de l'environnement, comme dans beaucoup d'autres, l'Etat ne peut tout faire et se substituer aux autres acteurs. Il doit concentrer ses efforts sur les priorités qui lui incombent en propre. L'environnement est l'affaire de tous, particuliers, entreprises, associations, collectivités locales. Chacun doit jouer son rôle. L'Etat doit certes jouer le sien, mais ne peut jouer que le sien.

En outre, l'exigence de maîtrise de la dépense publique, de réduction des prélèvements obligatoires et de lutte contre l'inflation, que le Gouvernement a traduite dans le projet de budget pour 1986, s'impose à tous, au ministère de l'environnement comme aux autres, et commande que les moyens publics, par nature limités, soient affectés de la manière la plus efficace possible en fonction de priorités clairement définies.

C'est dans cette optique que le budget de l'environnement a été conçu. Avec des dotations en progression de 6,1 p. 100 et à la faveur d'importants redéploiements internes, il permet à l'Etat de respecter ses engagements au titre des contrats de Plan avec les régions et met l'accent sur cinq priorités.

Outre les grands barrages, dont la responsabilité a été transférée en 1985 aux agences financières de bassin et dont le financement sera assuré à partir des dotations du F.I.A.T., le ministère de l'environnement est engagé pour 1986 à hauteur de 110 millions de francs dans les contrats de plan Etat-région. Ces engagements seront respectés. Pour cela, comme les années précédentes, une part importante du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, - 57 millions de francs - sera consacrée à la couverture des contrats de plan.

La priorité numéro un est, cette année encore, la prévention des risques industriels. Les accidents survenus à l'étranger confirment qu'il est impératif de ne pas relâcher notre vigilance. C'est pourquoi un effort particulier a été consenti pour renforcer l'inspection des installations classées - plus 1,5 million de francs pour la formation des personnels, plus 0,7 million de francs pour les moyens de fonctionnement - et pour développer les audits de sûreté : plus 2,1 millions de francs.

Bien qu'il n'apporte aucun moyen net supplémentaire, le transfert d'une nouvelle tranche de cent emplois de l'inspection des installations classées de provenance du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, qui vient s'ajouter aux emplois déjà transférés dans le passé, traduit l'importance que le Gouvernement attache à cette fonction et conforte le rôle du ministère de l'environnement en ce domaine, vous me l'accorderez, même s'il ne s'agit pas de création d'emplois nets.

Pour l'élimination des déchets toxiques et dangereux, les moyens d'intervention de l'A.N.R.E.D. seront accrus de 11 p. 100. Ils passeront de 25 millions de francs en 1985 à 27,8 millions de francs en 1986, dont 0,8 million de francs au titre de l'observation de la qualité des sols.

La lutte contre la pollution atmosphérique se traduit par le renforcement des moyens accordés aux niveaux d'alerte et par le maintien à niveau de la dotation d'investissement attri-

buée à l'agence pour la qualité de l'air, l'A.Q.A., sans compter la mutuelle de l'air dont je vous ai parlé précédemment.

En outre, la lutte contre les pluies acides sera intensifiée. Une mesure nouvelle de 2 millions de francs a été inscrite afin d'assurer la poursuite du programme Deforpa, sur le dépérissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique, dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des phénomènes de transport des polluants et des mécanismes d'action de la pollution sur les végétaux.

Qu'on ne dise pas à ce sujet, comme un orateur l'a déclaré tout à l'heure, que mon ministère attribuerait plus d'argent pour connaître les nuisances qu'à lutter contre elles. En effet, il est malheureusement des domaines où nous devons faire marcher les choses de pair. Nous devons nous attaquer dès maintenant à ces problèmes de pollutions acides et de dépérissement des forêts, d'autant que ces phénomènes s'étendent sur de nombreuses années et qu'il faut donc s'y prendre vite.

Il faut savoir - mais je pense que la représentation parlementaire est informée de ces questions - que nous discernons assez mal quels sont les facteurs déterminants parmi tous ceux qui entrent en jeu dans des phénomènes aussi compliqués. C'est pourquoi il est important, tout en engageant des actions, de poursuivre les recherches pour connaître très exactement les mécanismes en cause, de manière à faire porter les efforts là où ils doivent être portés.

Au-delà des moyens strictement budgétaires consacrés à la lutte contre la pollution atmosphérique, il convient de prendre également en compte les moyens qui seront collectés et mis en œuvre par la mutuelle de l'air dont j'ai parlé.

Comme en matière d'assainissement, c'est le principe pollueur-payeur qui a prévalu. Chaque fois que cela est possible, il paraît souhaitable de faire d'abord jouer la solidarité professionnelle avant de recourir à la solidarité nationale par le biais du budget de l'Etat.

La deuxième priorité est l'équipement des réseaux d'annonce des crues. Le programme de développement et de modernisation de ces réseaux sera poursuivi et accéléré en 1986. Les investissements seront portés à 10,8 millions de francs contre 8 millions de francs en 1985, et les moyens de fonctionnement abondés de 1 million de francs. Ces moyens permettront notamment de compléter les réseaux de l'Adour, de l'Ardèche, de la Vilaine, de la Dordogne, de l'Aude, de la Garonne, de la Moselle ainsi que ceux des bassins du Nord et du Vaucluse.

La troisième priorité est la mise en œuvre du nouveau régime de rémunération des commissaires enquêteurs. La loi de juillet 1983 sur la démocratisation des procédures d'enquêtes publiques - qui est un excellent instrument pour contrôler la protection de l'environnement - est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1985.

La nouvelle réglementation concerne tous les projets susceptibles d'affecter l'environnement : urbanisme, exploitation du sol et du sous-sol, équipements publics, etc. Elle renforce les garanties accordées aux citoyens et donne notamment un rôle plus actif aux commissaires enquêteurs. Quelque 10 000 projets sont concernés en France chaque année par ce type de procédures.

Sans doute tout ne dépend-il pas du ministère de l'environnement. Vous me demandiez, monsieur le rapporteur, si nous avions les moyens d'intervenir sur la façon dont sont utilisés les sols dans les communes, quand ils font l'objet d'une spéculation, par exemple, ou qu'il y a un risque de destruction du paysage.

Le ministère de l'environnement n'a pas toujours les moyens de faire de tels contrôles. C'est le rôle des collectivités locales et, aussi, du ministère de l'urbanisme et du logement. Il reste que, par le biais de la procédure de l'enquête publique, appliquée notamment aux plans d'occupation des sols, toute la politique de contrôle de l'utilisation de l'espace peut ainsi être démocratisée. C'est pourquoi nous en faisons une priorité importante pour l'année à venir.

La quatrième priorité est la mise en œuvre de la « loi pêche », qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1986. D'ici là, les vingt-sept décrets d'application devront être publiés. Une mesure nouvelle, de 0,4 million de francs de dépenses ordinaires et de 1,7 million de francs en autorisation de programme a été inscrite à ce titre.

Au-delà des moyens strictement budgétaires, il est prévu dans le budget pour 1986 du conseil supérieur de la pêche, qui tire ses ressources de la taxe piscicole acquittée par les

pêcheurs, une dotation de 32 millions de francs pour la réalisation de travaux piscicoles. En outre, une mesure nouvelle de 1,4 million de francs permettra d'assurer la création du parc national de la Guadeloupe.

La cinquième priorité, enfin, est la modernisation des services de l'environnement pour qu'ils puissent faire face à l'évolution de leurs tâches avec des moyens qui diminuent tant en personnel qu'en fonctionnement.

Je remercie tous les parlementaires qui se sont intéressés au sort de ce ministère et ont souhaité qu'il ait plus de pouvoir, plus d'argent, qu'il soit en quelque sorte un « super-ministère » intervenant dans tous les domaines. Tout ministre de l'environnement ne peut que rêver voir de tels souhaits se réaliser ! Pour le moment, nous nous attachons, d'une manière sans doute plus modeste, à obtenir une plus grande efficacité de nos services tels qu'ils sont.

Ces services doivent donc impérativement se moderniser. C'est pourquoi le budget 1986 amorcera le développement de l'informatique, grâce à une mesure nouvelle de 2,7 millions de francs et permettra la remise à niveau des moyens de communication indispensables à une administration moderne.

L'un des orateurs a évoqué le montant des loyers payés par le ministère de l'environnement. Il est certes dommage de consacrer 20 millions de francs au seul hébergement des services, et je serais reconnaissante à la collectivité locale dont il a été question tout à l'heure si elle acceptait de mettre à la disposition de mon ministère des locaux moins chers que ceux que nous louons à Neuilly. Depuis 1982, il est prévu de reloger le ministère de l'environnement à La Défense. Nous sommes donc dans une situation transitoire. Ce problème devrait être résolu dans les années à venir.

Telles sont les priorités sur lesquelles se concentre l'effort de l'Etat pour 1986. Toutefois, cet effort n'est possible qu'au prix d'importants redéploiements internes, notamment à partir du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, dont les dotations en autorisations de programme passent de 130 millions de francs en 1985 à 92 millions de francs en 1986.

En résumé, le budget pour 1986 traduit une réorganisation des moyens autour des axes essentiels de la politique de l'environnement, tout en faisant clairement le départ entre les charges qui incombent en propre à l'Etat et celles qui relèvent d'autres partenaires.

En concertation avec M. le rapporteur spécial de la commission des finances et sous réserve de l'accord de l'Assemblée nationale, un abondement de 8,8 millions de francs pourrait être apporté au budget de l'environnement à partir de la réserve parlementaire, sous forme d'amendement en deuxième lecture. Cela permettrait notamment de renforcer la sécurité en matière de déchets toxiques et de protection contre les eaux, et de maintenir les moyens des espaces protégés - parcs et réserves naturelles. Nombre d'intervenants ont évoqué le problème des réserves naturelles et des moyens des parcs. La réserve parlementaire pourrait être utilisée à cet effet.

Le budget de l'environnement serait ainsi porté à 876 millions de francs. Il progresserait alors globalement de 7,2 p. 100 et de 4,2 p. 100 à structure constante. Je remercie d'avance la représentation nationale de cet abondement.

En conclusion, la politique de l'environnement que j'ai tenté de mettre en place obéit à certaines règles, qui ne sont sans doute pas très originales, mais que je voudrais rappeler.

En premier lieu, il s'agit d'établir une hiérarchie parmi les multiples problèmes et de résoudre en priorité ceux qui sont lourds de conséquences pour l'avenir, et auxquels il faut donc s'attaquer très vite : pollution atmosphérique ; qualité des eaux souterraines, qui fourniront nos ressources en eau plus tard ; mise en chantier de travaux sur la qualité des sols, dont la dégradation risque de s'aggraver.

En deuxième lieu, il faut mobiliser sur ces problèmes le plus grand nombre possible d'acteurs sociaux, au lieu de tout régler par décision ministérielle. Ces acteurs sociaux, ce sont les industriels, que nous essayons de sensibiliser aux problèmes des risques industriels, à la pollution de l'air, au problème des déchets ; ce sont les collectivités locales - je donnais tout à l'heure l'exemple des protocoles sur les villes économes ; ce sont les associations, qui effectuent un travail utile en liaison avec les pouvoirs publics pour la gestion des espaces naturels et la mise en place d'une politique rigoureuse de conservation du patrimoine naturel.

A cet égard, plusieurs orateurs ont évoqué le problème du conservatoire du littoral. Je leur ferai observer que, lorsqu'un organisme a pour fonction d'acquérir des sols, il est assez normal que, au bout de plusieurs années, son budget d'acquisition décroisse et que son budget de fonctionnement prenne le relais, à condition toutefois que les modes de gestion des espaces acquis par le conservatoire du littoral soient réglés, en particulier avec les collectivités territoriales et les collectivités locales. La vocation d'un organisme de ce genre - et ce ne serait d'ailleurs pas dans l'air du temps - n'est pas d'acheter une partie de plus en plus grande de notre territoire national. Il suffit d'acquérir les points sensibles de façon à bloquer les spéculations et à permettre la conservation des espaces fragiles. C'est une politique qu'il faudra poursuivre, mais elle a déjà été bien avancée au cours de ces dernières années.

En troisième lieu, il faut trouver les structures adéquates pour créer des mouvements irréversibles : mouvements de flux financiers et habitudes pour régler les problèmes.

En arrivant dans ce ministère, j'ai trouvé une structure, vieille de près de vingt ans, qui s'appelle les agences financières de bassin. C'est une bonne structure, qui nous permet de régler un certain nombre de problèmes. J'ai tenté de transposer ce modèle dans le domaine de l'air. C'est ainsi qu'on peut agir, parce qu'à partir de structures de ce type, on crée « de l'inversible » et on met en place les flux financiers nécessaires pour régler les problèmes - flux financiers que ne peut dégager de manière permanente le budget de l'Etat.

Enfin, dans un ministère qui, comme on l'a abondamment fait remarquer ce soir, est sans grand pouvoir face à certaines puissances économiques - et croyez bien que je le remarque moi-même, à longueur d'année - il faut avoir une certaine dose d'optimisme et de volonté, et s'appuyer sur le sentiment qu'a l'opinion publique de l'intérêt général.

Qu'il s'agisse de la voiture propre, de la protection des espaces contre l'appétit de certaines grandes entreprises, de la « coulée verte », dont j'ai parlé tout à l'heure, de l'île de Ré, que nous cherchons par tous les moyens à protéger - je ne sais pas encore si nous réussissons à trouver un système adéquat - je considère le budget de l'environnement comme un auxiliaire, et un simple auxiliaire, de la volonté politique. Il ne peut être efficace que si cette volonté politique existe.

C'est dans cette mesure que je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir adopter ce budget de l'environnement pour 1986. Je souhaiterais, comme vous, qu'il soit plus élevé, mais je pense qu'il est un instrument dont nous tirons actuellement l'efficacité maximale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe communiste, par périodes de quinze minutes ; groupe Union pour la démocratie française, par périodes de vingt minutes ; groupe socialiste, par périodes de trente minutes ; groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jourdan.

M. Emile Jourdan. Madame le ministre, l'actualité, à quelques années d'intervalle, se charge, hélas ! de nous rappeler que, dans notre pays, l'eau, source de la vie, est un bien, tantôt rare, tantôt trop abondant, qu'il appartient à la société des hommes de maîtriser et de préserver.

Ainsi, plus de trente départements de l'ouest, du centre et du sud de notre pays connaissent actuellement une sécheresse exceptionnelle, plus grave encore dans certains cas qu'en 1976.

Ironie du sort : dans le même temps, la pollution de l'eau par les nitrates devient si inquiétante pour l'homme que l'O.M.S. tire la sonnette d'alarme et que, dans vingt-deux départements, une partie de la population consomme une eau dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 milligrammes par litre - dose maximale admissible selon l'O.M.S.

Autre phénomène, et autre problème : chacun a encore en mémoire les inondations catastrophiques de 1982, qui firent plusieurs morts, de nombreux blessés et de très nombreux sans-abri dans le bassin de la Loire.

Ma question est donc double, madame le ministre.

En premier lieu, où en sommes-nous dans la prévention des nuisances provoquées par l'eau, en particulier dans l'aménagement du bassin de la Loire, sachant que, depuis 1985, les crédits destinés aux grands barrages n'apparaissent plus au budget de votre ministère, relayé dans cette affaire par les agences financières de bassin ? Ne faut-il pas en particulier accélérer l'opération Naussac 2, retardée depuis 1984 en raison des annulations de crédits cette année-là ? Ne faut-il pas accélérer l'opération Chamburghard, barrage de soutien d'étiage qui permettrait une alimentation constante en eau potable quelles que soient les conditions climatiques et sécuriserait ainsi l'approvisionnement en eau d'un septième de la population française qui vit et travaille dans cette région ? Les moyens financiers, seul obstacle au démarrage immédiat des travaux, seront-ils débloqués, ce qui par ailleurs permettrait également, en ouvrant ces grands chantiers, de créer de nombreux emplois ?

En second lieu, comment le Gouvernement entend-il réduire sensiblement la pollution des eaux par les nitrates, et surtout la prévenir, sachant que, au-delà des mesures annoncées - qui sont positives - visant à limiter la nitrification des eaux en rationalisant les pratiques agricoles, il est absolument nécessaire de dégager des moyens financiers correspondants pour soutenir cette action ? En effet, les prix du marché agricole à la production et ceux fixés à Bruxelles ne prenant pas en compte le coût de la protection du patrimoine et de l'environnement, les agriculteurs sont obligés d'augmenter leur rendement pour éviter une baisse encore plus importante de leurs revenus.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous avez évoqué plusieurs questions, en particulier la teneur en nitrate des eaux souterraines qui alimentent notre pays et les différents problèmes posés par l'aménagement de la Loire.

S'agissant des nitrates, il convient d'être très précis, parce que, en matière d'environnement, le risque est grand de porter quelquefois des appréciations un peu floues susceptibles de donner une impression catastrophiste.

Les eaux chargées de plus de 50 milligrammes de nitrates par litre sont actuellement consommées par 3 p. 100 de nos concitoyens. C'est certes trop et nous devons veiller à sauvegarder les possibilités d'alimentation en eau potable pour l'ensemble de la population. Le taux de 50 milligrammes par litre est une limite à ne pas dépasser. Mais, je le répète, cette limite n'est atteinte ou dépassée que pour 3 p. 100 de la population.

Un certain nombre de mesures ont été prises.

En février 1985, le comité interministériel pour la qualité de la vie a décidé la création d'une structure qui est chargée de promouvoir les recherches et les actions nécessaires à la réduction des pollutions d'origine agricole.

Un comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates d'origine agricole avait été créé en 1984.

Un programme structuré fixant les objectifs et les indicateurs destinés à vérifier l'avancée vers ces objectifs a été élaboré.

Il y a donc - c'est une question qui m'avait été posée tout à l'heure et à laquelle je n'avais pas répondu - un programme de travail interministériel entre agriculture et environnement sur ce problème de l'utilisation d'engrais et d'un certain nombre de produits, dont les nitrates et les phosphates, qui risquent de porter atteinte à la qualité des eaux.

Des actions ont été menées à titre expérimental pour réduire la pollution des nappes souterraines par les nitrates : vulgarisation de méthodes qui n'emploient pas ce type de procédés chimiques ou qui les emploient de façon plus modérée à certaines périodes de l'année ; mise en place de banques de lisier ; mise en place, dans certains cas, d'équipements d'amélioration de captages et, dans les cas extrêmes, d'usines de dénitrification.

La technologie française est, à cet égard, en pointe, mais nous ne tenons pas pour autant à voir fleurir sur tout le territoire français des usines de dénitrification, qui sont coûteuses et qui augmentent considérablement le prix du mètre cube d'eau.

Il faut donc intervenir en coordination étroite avec l'agriculture.

Sur le terrain, il existe des actions de coordination beaucoup plus précises.

C'est ainsi que, au sein de l'agence de bassin Loire - Bretagne, une action de coordination est menée par des agriculteurs, des agents de l'administration et des membres de l'agence de bassin sur les conséquences de l'utilisation des engrais et de divers produits utilisés en agriculture sur la qualité des eaux. Les utilisateurs et les agriculteurs étant très engagés dans cette affaire avec l'agence de bassin, on peut penser que les travaux qu'ils mènent ensemble aboutiront à des résultats tangibles, d'autant que le bassin Loire - Bretagne est l'un des plus atteints par cette question des nitrates.

Par ailleurs, vous avez évoqué l'aménagement de la Loire, et d'abord Naussac 2.

Naussac 1 est déjà en service et permet actuellement de soutenir le débit de la Loire.

M. Jean Proriol. De l'Allier d'abord !

Mme le ministre de l'environnement. Naussac 2 est destiné à garantir le remplissage complet de Naussac 1 en période sèche. Il faudra le faire, car ce sera un instrument utile.

Mais je rappelle que le barrage de Naussac 2 ne faisait pas - et, peut-être, ne fait toujours pas - l'unanimité sur le plan local. De nombreuses oppositions se sont manifestées, et continuent de se manifester. Et je ne reviendrai pas sur des oppositions du même type qui étaient apparues lors de la construction de Naussac 1. Je n'ai pas toujours senti une volonté locale ou régionale de réaliser ces ouvrages.

M. Adrien Durand. Si !

Mme le ministre de l'environnement. Ainsi que vous le savez, monsieur Jourdan, la Loire va faire, sous l'égide de l'E.P.A.L.A. - qui est l'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents - l'objet d'un vaste programme d'engagements pour prévenir les crues et soutenir les étiages. J'ai discuté à plusieurs reprises de ces problèmes avec les responsables élus qui travaillent à l'E.P.A.L.A. C'est à ce dernier, qui regroupe toutes les collectivités territoriales concernées, qu'il incombe de proposer un ordre de priorités pour l'ensemble des ouvrages à réaliser.

Le Gouvernement, quant à lui, a donné son accord pour que, après les barrages de Villerest et de Naussac, qui sont maintenant terminés, l'E.P.A.L.A. engage l'étude de deux nouveaux ouvrages. L'Etat et l'agence de bassin apporteront en 1986 10 millions de francs de subventions à ce programme d'études, qui représente 20 millions de francs. Mais il ne décidera pas à la place des élus qui ont créé cet organisme de gestion pour l'ensemble du bassin de la Loire et il se substituera pas à eux dans le choix des barrages. Faut-il choisir des barrages de soutien d'étiage ou plutôt des barrages de régularisation des crues ? Chaque groupe d'élus locaux tient davantage à tel ou tel projet. C'est pourquoi nous jugeons préférable que les priorités soient réglées par accord entre les élus concernés.

M. le président. La parole est à M. Rieubon.

M. René Rieubon. Madame le ministre, la suppression des pollutions émises par les gaz d'échappement des véhicules automobiles est devenue une nécessité urgente pour la sauvegarde de notre environnement et pour la santé des populations exposées. D'ailleurs, le professeur Roussel a souligné, dans un rapport établi à votre demande, l'impact médical de cette pollution : l'oxyde d'azote provoque un risque de maladies respiratoires chroniques pour les populations vivant le long des artères à grandes circulation ; les hydrocarbures présentent des risques cancérigènes et neurobiologiques.

Cette évocation est suffisamment impressionnante pour que la dépollution des émissions de gaz d'échappement soit réalisée sans retard. D'autant que cette affaire est aussi devenue un enjeu capital pour l'avenir de notre industrie automobile.

Les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Canada, la République fédérale d'Allemagne sont à présent très engagés dans le domaine de la distribution de carburants sans plomb ou à des taux réduits, seule solution permettant de rendre efficace les systèmes actuels de dépollution des gaz d'échappement sur les véhicules automobiles, notamment les pots d'échappement catalytiques.

Alors que notre industrie automobile dispose d'atouts considérables pour être à l'avant-garde de la production d'automobiles propres, le Gouvernement et les industriels ne consentent pas encore, selon nous, les efforts suffisants pour aboutir rapidement à la solution qui s'impose. En tout cas, c'est ainsi que peut être interprétée la prise de position de la France, au niveau communautaire, tendant à limiter aux seules grosses cylindrées les normes de dépollution. Au bout du compte, c'est rendre un mauvais service à notre industrie automobile car celle-ci devra bien, tôt ou tard, finir par s'adapter à la fabrication de voitures propres si elle veut conserver sa place sur un marché où les pays redoublent d'efforts pour supprimer le plomb dans l'essence.

C'est rendre un mauvais service à l'industrie de la céramique qui est déjà en difficulté. En effet, celle-ci pourrait trouver de nouveaux et importants débouchés dans la production des pots catalytiques.

C'est rendre un mauvais service à la technologie automobile française, alors qu'il faut la motiver pour qu'elle mette au point des systèmes de régulation électronique de la carburation des véhicules afin d'optimiser la surconsommation de 5 p. 100 constatée avec l'essence sans plomb.

Par conséquent, madame le ministre, ma première question est la suivante : pour favoriser le développement des petites cylindrées propres et répondre efficacement au défi de l'essence sans plomb, pourquoi ne pas envisager d'accorder aux voitures équipées d'un système de dépollution une réduction de la T.V.A. dont le taux est actuellement de 33 p. 100 ?

Une telle proposition présenterait plusieurs avantages. Elle permettrait, d'une part, de compenser le surcoût à la production, donc à la vente, des installations de dépollution et, d'autre part, de créer les conditions d'une relance des marchés intérieur et extérieur des véhicules automobiles.

Une telle relance compenserait rapidement et substantiellement l'avantage fiscal ainsi accordé et qui pourrait être de l'ordre de 4 000 à 5 000 francs pour une voiture vendue 40 000 francs et sur laquelle l'Etat récupère actuellement 10 000 francs au titre de la T.V.A.

Enfin, grâce à une telle mesure, nous nous rapprocherions de nos voisins, notamment de la République fédérale d'Allemagne qui accorde déjà une incitation fiscale de l'ordre de 2 500 francs pour les véhicules propres.

Ma seconde question porte sur la dépollution des diesels. On a peu parlé jusqu'à présent de la pollution par les gaz d'échappement des moteurs Diesel, qu'il s'agisse de voitures ou de camions. Or ces véhicules dispersent dans l'atmosphère cinquante fois plus de particules dangereuses que les voitures à essence.

Je vous ai d'ailleurs posé, au nom de mon groupe, madame le ministre, une question écrite à ce sujet. J'ajoute que l'association à l'origine de la campagne pour la dépollution des diesels - le M.N.L.E. -, association à laquelle se sont joints plusieurs autres groupements de défense de l'environnement, m'a indiqué que des parlementaires de tous les groupes vous avaient saisie de ce problème.

Cela étant, votre réponse à ma question écrite me laisse largement insatisfait. C'est pourquoi je profite de cette occasion pour vous demander plus de précisions sur les intentions gouvernementales en la matière.

Je vous avais demandé quelles mesures vous comptiez prendre pour que notre pays s'engage résolument dans la recherche et la mise au point de moyens efficaces de dépollution.

M. le président. Monsieur Rieubon, il faut conclure.

M. René Rieubon. C'est très important, monsieur le président.

M. le président. C'est possible, mais vous parlez depuis cinq minutes !

Seize députés se sont inscrits pour poser des questions, il n'a pas été prévu d'entendre seize interventions. Je demande donc à chacun de s'en tenir au texte de sa question.

L'auteur de la première question a parlé pendant plus de quatre minutes. Vous-même, monsieur Rieubon, intervenez depuis cinq minutes. Pour que nous puissions en terminer dans des délais raisonnables, je demande à chacun de respecter la discipline nécessaire et je l'en remercie.

Cela dit, je vous invite à conclure, monsieur Rieubon.

M. René Rieubon. Je vous prie de m'excuser, monsieur le président, et je termine.

Vous m'avez répondu, madame le ministre : « Il est indispensable que des normes soient fixées au niveau européen, comme pour les autres pollutions rejetées par les automobiles. »

Que des normes soient élaborées au niveau européen, c'est bien. Mais quelles décisions le Gouvernement entend-il prendre pour mettre en œuvre des procédés français de dépollution des moteurs Diesel ?

L'expérience de l'essence sans plomb et des pots catalytiques doit faire réfléchir le Gouvernement aux graves conséquences pour notre industrie de tout retard pris en ce domaine par rapport à nos partenaires, qui sont avant tout nos concurrents européens. Nous ne voulons pas que, dans le domaine du moteur Diesel, également, la France soit obligée de s'aligner sur ses partenaires et d'importer pour faire face à ses besoins.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, si je devais faire un exposé complet sur la vaste question que vous venez d'évoquer, nous risquerions, les uns et les autres, de passer une mauvaise nuit. (*Sourires.*) Je vais donc essayer de répondre rapidement, tout en souhaitant que nous puissions compléter notre information réciproque au cours des prochaines semaines. A cet égard, je regrette que les parlementaires posent rarement des questions sur les problèmes d'environnement, sinon lors de l'examen du projet de budget. Pourtant, il s'agit d'un sujet fort intéressant dont chacun reconnaît l'importance.

En matière de dépollution automobile, vous me dites que nous ne l'avons acceptée que pour les grosses voitures. C'est inexact, monsieur le député. En fait, nous respectons une directive européenne qui fixe de nouvelles normes pour l'ensemble des voitures, directive à l'élaboration de laquelle la France a largement participé.

Cette directive sera appliquée en trois étapes selon les catégories de véhicules : elle entrera en vigueur d'abord pour les voitures de grosses cylindrées de plus de deux litres ; ensuite, pour les voitures de 1 400 à 2 000 centimètres cubes ; enfin, pour les voitures de moins de 1 400 centimètres cubes.

Nous avons voulu que les normes définies dans cette réglementation respectent les caractéristiques propres à chaque catégorie de véhicules. Autrement dit, nous avons voulu qu'une voiture qui consomme peu, pollue moins et circule moins vite, c'est-à-dire une petite cylindrée comme il y en a beaucoup en France et en Italie, ne soit pas obligée d'avoir le même type d'équipement coûteux que les grosses cylindrées. Par exemple, un système d'injection électronique pourrait augmenter le prix d'une petite voiture de 10 à 20 p. 100. En fait, nous refusons l'application systématique d'un mode de dépollution de manière indifférenciée à toutes les catégories de voitures.

Nos collègues de la Communauté européenne en ont été d'accord, puisque nous avons adopté une directive fixant pour l'ensemble de la Communauté un calendrier pour chaque catégorie de véhicules.

Dans l'état actuel des choses, ce calendrier impose, pour une date assez proche, l'adoption de pots d'échappement catalytiques pour les voitures de grosse cylindrée. Cette échéance est plus éloignée pour les voitures moyennes ; ce délai permettra peut-être d'adopter d'autres procédés technologiques. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous nous priverions d'effectuer des recherches technologiques dans un domaine où les débouchés sont intéressants. Enfin, pour les petites voitures, l'échéance est encore plus lointaine.

Vous avez considéré qu'une détaxe fiscale pour les voitures propres serait un moyen d'encourager la dépollution automobile. En fait, dans toutes les discussions que nous avons eues à ce sujet au sein de la Communauté - notamment avec les Allemands qui pratiquent très largement un système d'incitation fiscale pour les voitures équipées de tel ou tel mode de contrôle de la pollution - nous avons tenu compte des problèmes propres à la construction automobile française. Le ministre de l'environnement doit aussi prendre en considération les préoccupations économiques du gouvernement auquel il appartient.

Si nous ne tenons pas à encourager de manière trop brutale l'achat de voitures équipées de pots d'échappement catalytiques, c'est parce que, à l'heure actuelle, toute incitation fiscale profiterait d'abord aux constructeurs japonais ou alle-

mands, lesquels sont en avance sur nous dans ce domaine. Dans un premier temps, les constructeurs français seraient perdants.

En fait - et sur ce point je partage votre analyse - si nos constructeurs avaient su négocier le virage technologique à temps, si des décisions politiques avaient été prises suffisamment tôt par nos prédécesseurs, nous n'en serions pas là.

Si nous avions laissé jouer le système fiscal allemand et si nous avions introduit, chez nous, un système de dégrèvement fiscal du même type, le marché de la voiture automobile française se serait retrouvé en grande difficulté. Voilà pourquoi nous avons choisi une solution d'harmonisation européenne, laquelle tient compte et des problèmes des constructeurs automobiles des différents pays et des nécessités de la dépollution.

S'agissant du diesel, nous voulons éviter qu'une telle situation ne se reproduise. C'est pourquoi, à la lumière de ce que nous savons sur les dangers pour la santé des émissions de particules par les véhicules à moteur diesel, nous allons élaborer, lors de prochaines réunions de la Communauté européenne, une directive sur la pollution par le diesel.

Toutefois, nous sommes assurés que les producteurs français d'automobiles et de poids lourds, qui sont à la pointe du progrès dans le domaine du diesel, n'aborderont pas cette question avec le même retard que celui qui avait été accumulé pour le moteur à essence. Nous avons donc fait le nécessaire pour engager cette négociation non dans une position de repli frileux sur nous-mêmes qui aurait consisté à vouloir protéger à tout prix nos constructeurs, mais dans une position plus avantageuse que précédemment en plaçant ces derniers face à leurs responsabilités suffisamment tôt.

Après une visite récente aux usines Peugeot, où j'ai vu les projets d'aménagement et de développement de dispositifs de dépollution sur les véhicules à moteur diesel, je me sens autorisée à dire que nous aborderons cette nouvelle négociation dans de bien meilleures conditions que la précédente.

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Madame le ministre, lors de votre réponse aux différents orateurs, vous avez évoqué les problèmes posés par la pollution atmosphérique et les déchets toxiques, ainsi que la nécessité de promouvoir la protection du sous-sol.

Etant donné la concentration industrielle qui le caractérise et le développement de son industrie chimique, le département du Rhône est un de ceux où les problèmes de pollution se posent avec le plus d'acuité. En dépit des efforts de votre administration pour susciter à la fois une adhésion des industriels à votre politique de défense de l'environnement et une attitude permanente de prévention de la part des collectivités locales, les incidents se multiplient au point tel que l'on reçoit, sous forme humoristique, des faire-part bordés de noir annonçant la mort de telle ou telle rivière en raison des pollutions qui s'y succèdent à un rythme trop rapide.

Premièrement, madame le ministre, de quels moyens disposez-vous dans le Rhône pour prévenir la pollution par sa connaissance même ?

Deuxièmement, puisque, de plus en plus, des incidents provoquent la pollution non seulement de grands fleuves comme le Rhône ou la Saône, mais aussi de multiples rivières comme l'Azergues, la Turdine ou la Brévenne, de quels moyens disposez-vous pour que de tels incidents deviennent plus rares et que, de ce fait, la protection du sous-sol soit assurée et que la pollution atmosphérique recule ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Les usines chimiques de la vallée du Rhône sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et doivent, avant leur mise en activité, être autorisées par le commissaire de la République après une enquête publique, au vu d'une étude d'impact et d'une étude des dangers.

A cet égard, j'ai évoqué tout à l'heure les études de sûreté et de dangers qui devraient être entreprises dans les prochaines années, conformément à de nouvelles directives européennes. Par conséquent, la réglementation sera encore renforcée en la matière.

Dans ces études d'impact et de dangers doivent être clairement décrits les stockages dangereux et les unités de production, ainsi que les dangers que ceux-ci peuvent faire courir à l'environnement et les mesures prévues pour y parer.

L'inspection des installations classées a demandé aux principaux établissements de l'industrie chimique de proposer un schéma d'équipement en capteurs en continu en vue de détecter les pointes de pollution, qu'il s'agisse de pollution de l'air ou de l'eau.

L'action déterminée des commissaires de la République concernés a conduit ou conduira prochainement à des réalisations de ce type dans toutes les usines importantes du « couloir de la chimie », qu'elles soient situées dans le Rhône ou dans l'Isère. Le ministère de l'environnement veille de près à cette réalisation parce qu'il sait combien ce « couloir » est sensible. Nous avons été souvent alertés sur les pollutions du Rhône et sur les dangers encourus par de grandes agglomérations industrielles de la région.

L'efficacité de ce système d'alerte interne est aussi conditionnée par le strict respect par les industriels de l'obligation d'avertir immédiatement l'administration en cas d'accident, obligation que l'Etat entend bien faire respecter strictement, et par une articulation étroite avec les municipalités concernées et les services publics intéressés, en particulier les distributeurs d'eau.

Au plan de la pollution de l'air, il convient de signaler notamment l'importance des rejets de polluants par la centrale exploitée par Electricité de France à Loire-sur-Rhône, laquelle est composée de deux tranches d'une puissance électrique de 250 mégawatts fonctionnant au charbon et mises en service en 1965 et 1968. Cette centrale fait également partie de nos préoccupations.

Quant aux émissions de dioxyde de soufre, elles sont fonction de la teneur en soufre du combustible consommé car cette centrale ne possède pas de dispositif de désulfuration du fait de son ancienneté. Dans le domaine de la politique de l'environnement industriel, c'est toujours un problème que d'avoir affaire à des industries relativement anciennes, pour lesquelles il est difficile de demander des investissements qui ne correspondent plus à leur durée de vie ou à leur marge de rentabilité.

Les réglementations existent, l'inspection des installations classées et les commissaires de la République font correctement leur travail mais il faudra des études supplémentaires concernant ces entreprises. Vous devez, comme nous, rester très vigilant face aux problèmes de sécurité et de risques industriels qui se posent dans une région comme le couloir rhodanien.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, madame le ministre.

M. le président. La parole est à M. Adrien Durand.

M. Adrien Durand. Madame le ministre, ma question est relative aux parcs nationaux. Vous savez mieux que moi les difficultés financières auxquelles ceux-ci sont confrontés depuis quatre ans et c'est d'ailleurs pourquoi j'aurais aimé poser aussi ma question à M. le rapporteur général du budget.

Je ne fais, madame le ministre, que vous transmettre la vive inquiétude des présidents des conseils d'administration des six parcs nationaux français. En leur nom, le docteur Michel Monod, président du Parc national des Cévennes, a adressé à M. le rapporteur général une lettre, datée du 9 octobre 1985, dans laquelle il lui indique que la réduction progressive des subventions du ministre de l'environnement ne leur permet plus d'assumer complètement la mission d'Etat qui leur est confiée.

A titre d'exemple, je prendrai la situation du parc que je connais le mieux, le Parc national des Cévennes.

Depuis 1982, ses crédits de fonctionnement sont, en francs constants, en baisse de 30 p. 100. Cette année, on n'a pu équilibrer son budget de fonctionnement qu'en prélevant sur les crédits du personnel temporaire d'été les fonds nécessaires pour assurer le paiement du personnel permanent. Ainsi, l'effectif de ce personnel a été ramené de vingt-cinq à quinze, réduction qui porte gravement atteinte à la politique d'information et d'animation touristique du Parc. Sans aide supplémentaire en 1986, il n'y aura plus de personnel auxiliaire pendant la saison estivale.

De même, les « contrats Mazonot », qui apportent aux agriculteurs du Parc une aide directe très appréciée en échange de travaux d'entretien, devront être à nouveau réduits en nombre et en volume.

Quant aux crédits d'équipement, ils sont en baisse constante. Au surplus, en raison du décalage qui augmente d'une année sur l'autre entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, la direction du Parc ne peut plus tenir ses engagements vis-à-vis des agriculteurs de la zone centrale et de la zone périphérique. Le Parc se trouve, à leur égard, dans un état de cessation de paiements.

Il est aisé de comprendre que cette situation a un effet psychologique désastreux et qu'elle bloque la politique de protection et de développement du Parc.

Madame le ministre, le Parc national des Cévennes est jeune - il a quinze ans - et il a la particularité d'être habité. L'équipe qui en assure le fonctionnement et la gestion effectue un travail remarquable, auquel je tiens à rendre hommage. En effet, non seulement l'exode rural y a été stoppé, mais encore la population permanente de la zone centrale est passée de 430 à 600 habitants, soit une hausse de 40 p. 100. Cet accroissement provient essentiellement de l'installation de jeunes agriculteurs.

C'est pourquoi il serait particulièrement décevant que les pouvoirs publics ne donnent pas aux parcs nationaux les moyens nécessaires à la poursuite de leur mission d'Etat.

Les présidents des conseils d'administration des parcs nationaux français demandent avec insistance qu'une somme supplémentaire de 2 500 000 francs soit inscrite au chapitre 36-10 du budget de 1986 du ministère de l'environnement. En dépit de la rigueur des temps, madame le ministre, vous ne pouvez leur refuser cette aide. Elle est raisonnable, elle est justifiée, elle est indispensable.

Ma question sera donc simple : pensez-vous pouvoir accorder cette subvention complémentaire aux parcs nationaux français ? Je souhaite que votre réponse soit positive.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Durand, je sais tout le bien que vous pensez, comme nous tous, du Parc national des Cévennes, des activités qui s'y exercent et je comprends d'autant mieux la question que vous m'avez posée.

Les parcs nationaux doivent malheureusement contribuer à l'effort de rigueur de l'ensemble du budget. Les moyens qui leur sont alloués en fonctionnement sont calculés au plus juste, puisqu'il est prévu une augmentation de 4 p. 100 en francs courants de leurs dépenses de personnel et une réduction de 3 p. 100 de leurs autres dépenses.

Compte tenu des efforts accomplis par les parcs pour contrôler plus strictement leur gestion et développer leurs ressources, les dotations ne devraient pas, en 1986, poser tellement plus de problèmes que ceux que vous avez évoqués. Il n'en reste pas moins que des moyens supplémentaires permettraient, c'est vrai, une plus grande ouverture des parcs au public, elle-même génératrice de ressources propres supplémentaires, et je sais que le Parc national des Cévennes a consenti de grands efforts en ce sens. C'est pourquoi, sensible à cette situation, votre rapporteur général, en accord avec le rapporteur spécial de la commission des finances, m'a fait savoir qu'il proposerait, sur la réserve parlementaire, un abondement de la dotation des parcs nationaux de 1,5 million de francs.

Ma réponse n'est peut-être pas aussi positive que vous le souhaitiez, monsieur le député, mais elle est tout de même positive.

M. Adrien Durand. Je vous en remercie, madame le ministre.

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, 25 p. 100 des résineux et 4 p. 100 des feuillus, sur les 310 000 hectares de forêt publique, sont fortement touchés dans les Vosges. Dans la région voisine, le Bade-Wurtemberg, les deux tiers des arbres sont endommagés et tous les sapins présentent des signes de dépérissement.

Ma région, l'Alsace, a été la première concernée par le phénomène, qui progresse d'est en ouest depuis les années 1980. Elle est aujourd'hui la plus sinistrée des régions

françaises. J'ajouterai que la pierre aussi est de plus en plus attaquée. N'oublions pas que cet air dont meurt la forêt, c'est celui que nous respirons !

Dans leur majorité, les Français ne sont pas encore conscients de ce phénomène, qui aura des conséquences profondes, et presque inimaginables, sur leur santé, leur mode de vie et leur cadre de vie, d'où mes questions. Je sais en outre que le problème vous préoccupe et que vous avez aujourd'hui proposé certaines solutions au conseil des ministres.

Vous venez d'annoncer des mesures concernant la lutte contre la pollution par le soufre et les rejets d'hydrocarbure. Evidemment, je vous approuve, mais votre budget vous donne-t-il les moyens de les mettre effectivement en œuvre ? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient être complétées, en particulier dans le domaine de l'information ? En effet, les Français ne s'associeront aux mesures prises et n'adhéreront aux répercussions financières inévitables que si une information large et objective les motive. Dans ces conditions, votre ministère participerait-il à des actions que proposeraient, dans ce domaine, les régions : expositions, brochures pour les scolaires, films, incitations des automobilistes à réduire leur vitesse ; les oxydes d'azote étant produits en grande partie par des voitures roulant à grande vitesse ?

Votre ministère est-il prêt à compléter l'action que pourraient entreprendre les régions - la région Alsace, par exemple - dans la lutte contre la pollution en soutenant des contrats de branche, notamment afin d'assurer dans chaque industrie le bon fonctionnement des installations ou la mise en œuvre des opérations pilotes, telles que celles qui concernent les changements d'énergie ? Aiderait-il les laboratoires qui travaillent déjà sur ce problème et qui manquent d'équipement - on en compte six dans ma région ?

Par ailleurs, quelles initiatives envisagez-vous pour mobiliser la communauté internationale, car la pollution touchera toutes les régions du globe ?

Madame le ministre, vous savez que ce combat pour la survie est un combat contre la routine, contre les intérêts égoïstes, contre l'indifférence, contre la démagogie. Il ne peut être que celui de tous, Etat et collectivités, c'est-à-dire le combat de tous les Français et, comme vous, je crois qu'il doit être gagné avant qu'il ne soit trop tard.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Fuchs, je vous remercie de votre question et je vous sais gré de l'importance que vous accordez au problème de l'information concernant les pluies acides, mais peut-être faudrait-il parler plus généralement du dépérissement des forêts.

Je voudrais porter à votre connaissance un élément un peu réconfortant concernant le massif vosgien.

D'après la plus récente observation, dont les résultats m'ont été communiqués aujourd'hui même par le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt, M. René Souchon, il apparaît que l'atteinte de 10 à 20 p. 100 de ce massif forestier, qui a été constaté l'année dernière, n'a pas progressé en 1985. C'est, me semble-t-il, encourageant. Nous assistons donc à un phénomène qui ne se développe pas selon les mêmes rythmes, qui ne suit pas la même progression que celui qui a pu être observé dans les forêts de l'Allemagne, de l'Autriche ou de la Suisse.

Nous devons être prudents et éviter de dresser des bilans immodérément optimistes, mais je tenais tout de même à vous donner cette information, monsieur le député. En effet, si, aujourd'hui, nous sommes sensibilisés par l'extension du phénomène à l'ensemble du domaine forestier français, ce n'est pas parce que cette extension est nouvelle, c'est seulement parce que notre observation s'est elle-même étendue à l'ensemble de notre massif forestier. Quant au territoire forestier de l'Alsace et des Vosges, l'étude conduite depuis plusieurs années déjà ne semble pas avoir fait apparaître d'accélération importante du phénomène de dégradation.

Par ailleurs, il me semble essentiel que l'action d'information que vous suggérez soit fréquemment menée, et par tous les acteurs possibles. Mon ministère commence d'ailleurs à distribuer une brochure, préfacée par Laurent Fabius. Il s'agit d'un document très simple de sensibilisation sur les problèmes des pluies acides. Je me permettrai de vous le faire parvenir, monsieur le député, si vous le désirez. Cette brochure constitue un instrument d'information parmi d'autres, que nous pouvons utiliser.

Vous m'avez demandé si mon ministère voudrait bien s'associer à des actions d'information qui pourraient être menées par une région. Bien entendu, je vous répons par l'affirmative. Nous avons toujours accepté, et même encouragé ce type d'action. Vous trouverez à mon ministère tous les éléments d'information et de conseil susceptibles d'être donnés. Il pourrait même s'agir d'une aide matérielle si une telle aide pouvait faciliter elle-même l'action d'information que conduirait votre région.

Je crois avoir suffisamment abordé dans mon exposé d'ensemble les problèmes relatifs à la Mutuelle de l'air, à la recherche et au programme Deforpa. Mais je n'ai peut-être pas assez clairement rappelé que ce programme était couplé avec un programme européen et que les crédits d'études accordés par mon ministère et l'ensemble des ministères concernés par les problèmes de dépérissement des forêts, notamment du fait des pluies acides, augmenteraient de 50 p. 100 en 1986, passant de 25 millions à 37 millions de francs.

Vous m'avez demandé en outre si de grandes initiatives d'information du public étaient nécessaires.

Le Président de la République a provoqué la réunion prochaine à Paris d'une prochaine conférence mondiale sur la forêt, au plus haut niveau possible. Cette réunion, rassemblant des chefs d'Etat et de gouvernement, aura deux objectifs : d'une part, essayer de dégager des solutions d'actions communes sur les problèmes de dépérissement des forêts de l'hémisphère nord, en particulier des pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe et, d'autre part, aborder les problèmes qui se posent dans les zones tropicales et dans les zones de désertification nous sommes bien au fait de ces problèmes par la situation que connaît à cet égard l'Afrique.

Cette conférence se réunira à Paris dans la première semaine de février. J'espère qu'elle permettra de dégager des solutions communes pour un grand nombre de pays. D'autres réunions internationales ont eu lieu sur ce sujet à l'initiative de différents pays, au Canada, en Finlande, en Allemagne. Depuis deux ans, elles se multiplient.

En dehors des décisions qui pourraient être prises à cette occasion par les responsables politiques, l'action que vous souhaitez, c'est-à-dire l'information et la sensibilisation, ne pourra qu'être accrue par une initiative de ce genre.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Madame le ministre, l'article 93 de la loi relative au développement et à la protection de la montagne complète et actualise la définition du rôle des parcs nationaux. Il s'agit, pour l'essentiel, de consacrer l'indispensable convergence entre protection et développement, en affirmant la vocation des parcs à coopérer avec les régions et les collectivités territoriales sur ces deux champs d'action, tant dans les zones périphériques que dans les zones centrales, notamment par leur participation à des programmes de recherche, de formation, d'accueil, d'animation et d'aide technique, leur présence dans les comités de massif, leur intervention dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement et leur adhésion à des syndicats mixtes pour le développement, l'aménagement et la protection d'une ou plusieurs vallées ou d'un massif local.

Six des sept parcs nationaux sont concernés par la « loi montagne ». Je souhaiterais savoir, madame le ministre, si les missions des parcs nationaux évoluent bien dans les faits dans la direction définie par la « loi montagne » et s'il est possible de faire état, dès aujourd'hui, d'expériences significatives allant dans ce sens.

L'adaptation du personnel à ces missions nouvelles, à travers l'évolution de son statut et des moyens de formation, permet-elle, à votre sens, d'assurer la participation active à la mise en œuvre de la nouvelle politique de la montagne et son adaptation aux nouvelles données issues de la décentralisation ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Oui, monsieur de Caumont, les parcs nationaux changent, et vous le savez mieux que tout autre, puisque vous avez présidé jusqu'à l'été dernier le conseil d'administration de l'un d'entre eux.

La « loi montagne » a contribué à préciser leur nouveau rôle, qui s'ajoute à leur vocation première et éminente de protection de la nature.

Nous voulons que ces parcs puissent contribuer à un développement original de la zone périphérique ! est le terme employé en s'appuyant sur la richesse et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Je sais comme vous que je peux compter sur le personnel de qualité, qui a déjà œuvré grandement pour les parcs nationaux, pour prendre en charge cette nouvelle mission. Il souhaite d'ailleurs la prendre en charge et je suis prête à l'aider plus encore en développant la formation et l'appui technique. J'espère qu'ainsi tant les élus locaux concernés par ce type de développement que le ministère de l'environnement et les personnels des parcs pourront contribuer à la réalisation des objectifs qui sont les nôtres : protéger le patrimoine naturel tout en permettant que celui-ci serve aux habitants des régions concernées.

M. Robert de Caumont. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Dupilet.

M. Dominique Dupilet. Madame le ministre, les deux questions que je souhaite vous poser me sont inspirées directement par vos réponses aux intervenants précédents.

Tout d'abord, vous avez affirmé que vous comptiez sur la réserve parlementaire pour abonder les crédits afin de développer la politique menée en faveur des parcs naturels régionaux. Il me paraît dommage de devoir procéder ainsi, d'autant que, dans le cas où la procédure n'aurait pas pu être engagée, vous n'auriez peut-être pas pu honorer la totalité des contrats de plan.

Je voudrais vous faire une suggestion et vous demander votre avis.

A l'heure de la décentralisation, à l'heure où il est important d'associer les communes, les régions, les départements, à la vie des parcs naturels régionaux, afin d'apporter à ceux-ci une grande vitalité, ne pensez-vous pas qu'il faille revoir les procédures administratives de leur création ? Vous savez que, dans un texte, le déplacement d'une virgule par un fonctionnaire de votre ministère, oblige à de nouvelles délibérations de l'ensemble des conseils municipaux, de l'ensemble des conseils généraux et des conseils régionaux. Il en est ainsi chaque fois que l'on veut adopter une charte, et cinq années peuvent s'écouler entre l'approbation de celle-ci par le ministère et son entrée en application.

Ma seconde question porte sur le conservatoire du littoral, qui, avez-vous dit, devra faire désormais un peu moins d'acquisitions et un peu plus de gestion. Est-ce la diminution des crédits qui a inspiré ces propos ou la définition d'une nouvelle politique ? Il me semble que votre ministère n'a pas raison de dire cela. Au moment où un texte relatif au littoral va venir en discussion, vous risquez, si vous ne prenez pas toute votre part aux décisions, de laisser à d'autres ministères, moins intéressants que le vôtre, la soin de régler ces problèmes.

C'est pourquoi je souhaite que le conservatoire du littoral, maintenant que les élus sont sensibles à cette question, fasse plus d'acquisitions, contrairement à ce que vous avez dit, et ne fasse pas de gestion, car cela n'entre pas dans le cadre de sa compétence. Laissons aux collectivités locales le soin de s'arranger de ce problème.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre première question portait sur les parcs régionaux. L'Etat tient scrupuleusement ses engagements en la matière en ce qui concerne les autorisations de programme, grâce à la participation importante, vous le savez, du F.I.Q.V. 2,4 millions de francs.

Des transferts effectués en cours d'année retardent la mise à disposition effective des crédits de paiement. Un certain décalage existe donc.

Au demeurant, il joue pour toutes les interventions de l'Etat. Les régions ne doivent pas forcément s'inquiéter. Beaucoup d'entre elles aménagent leur participation pour garantir aux parcs un fonctionnement convenable. L'année 1986 ne verra pas d'aggravation du retard existant, et les crédits prévus permettront même un certain rattrapage. Vous avez aussi évoqué la lourdeur des procédures pour l'aménagement des textes concernant les parcs régionaux. J'ai bien enregistré votre observation. Je demanderai qu'on cherche à

éviter cet inconvénient. S'il tient aux textes mêmes de fondation, je demanderai à la direction de la protection de la nature d'étudier le problème. J'ai pu l'observer moi-même très récemment dans l'affaire des limites d'un parc et de la définition de ses statuts. Je sais que ces choses paraissent trainer en longueur. Je pensais que c'était un cas d'espèce, mais, si vous dites que ces cas ne sont pas rares, je retiens l'observation et j'en tirerai les conséquences.

A propos du budget du conservatoire du littoral, peut-être me suis-je mal fait comprendre. Je ne pense pas que ce conservatoire, qui confie la gestion des terrains qu'il a acquis aux collectivités territoriales ou aux collectivités locales, doit consacrer à la gestion des crédits qui étaient prévus pour l'acquisition. Nous sommes bien d'accord sur ce point. D'ailleurs, les crédits de gestion proviennent des collectivités, et les crédits d'acquisition, du conservatoire. Je maintiens que celui-ci doit continuer ses acquisitions. C'est la conviction que je me suis faite, après diverses expériences sur le terrain. D'ailleurs, si le montant des autorisations de programme diminue, conformément à l'effort de rigueur que je ne peux pas, tout de même, évoquer dans chacune de mes réponses, les crédits de paiement seront conservés à leur niveau de 1985 pour maintenir le rythme d'acquisition et respecter les engagements pris envers les propriétaires vendeurs.

M. Pierre Jegoret et M. Dominique Dupilet. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Si je maintiens aussi que, progressivement, nous aurons davantage de crédits de fonctionnement - je n'ai pas dit de gestion - c'est tout simplement parce que la vocation du conservatoire n'est pas forcément d'acquiescer l'ensemble du littoral français. Il possède déjà environ 30 000 hectares et 350 kilomètres de côtes. En Corse, où j'étais récemment, j'ai appris de la bouche de responsables qu'étaient encore proposés de très nombreux terrains par des propriétaires qui ne seraient pas fâchés de vendre, si j'ai bien compris ! Or je dis que le rôle de l'Etat n'est pas de fournir un marché commode aux propriétaires. Notre politique doit être consciente et organisée ; elle consiste à acheter certains terrains lorsqu'il y a risque d'urbanisation ou de destruction d'un espace fragile, par exemple. Une politique intelligente ne consiste pas à acheter tout le rivage, mais à éviter des opérations désastreuses. Je pense que nous sommes d'accord sur ce terrain.

M. Dominique Dupilet. Tout à fait d'accord.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Madame le ministre, la France dispose depuis plusieurs années d'une solide expérience en matière de valorisation des déchets. Qu'il s'agisse d'ordures ménagères ou de déchets d'origine industrielle et commerciale, notre pays est l'un des plus compétents au monde dans ce domaine.

Vous savez, par ailleurs, madame le ministre, que ce thème est une des préoccupations majeures des pays en voie de développement, pour lesquels les déchets représentent une source de matières premières très importante. Malheureusement pour l'économie de notre pays, les actions de votre Gouvernement en vue de développer la coopération entre la France et ces pays dans ce secteur porteur restent très timides. C'est d'autant plus regrettable que nous disposons d'une agence - l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, l'A.N.R.E.D. - qui constitue un outil parfaitement adapté à la mise en œuvre de coopérations dans ce domaine.

Qu'envisagez-vous donc, madame le ministre, pour développer, avec l'aide de vos services et de cette agence spécialisée, les actions vers ces pays en voie de développement ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. La France dispose, en effet, d'une expérience importante dans l'élimination et la valorisation des déchets. Cette expérience porte aussi bien sur la conception et la gestion des systèmes de collecte et de traitement que sur les équipements et les technologies à utiliser. Elle fait appel à des solutions complémentaires et adaptées à la diversité des situations. Vous avez raison de le dire, elle est à même d'offrir des réponses aux besoins croissants des pays en voie de développement - à d'autres aussi - en ce qui concerne les déchets ménagers et organiques.

L'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets coopère avec l'étranger pour la formation, les missions d'études et d'expertise et l'assistance technique. Enfin, cette politique d'exportation est illustrée - j'ai l'impression de montrer ici toute la bibliothèque de documentation du ministère ! - par la première édition, en 1984, d'une brochure intitulée *Elimination des déchets des ménages. Technique française*. Nous avons élaboré ce document conjointement avec l'A.N.R.E.D. et la fédération nationale des activités du déchet. Il a pour objet de promouvoir à l'étranger un label France dans ce domaine d'activité.

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Ma question a trait au dépérissement des forêts et à la pollution atmosphérique, et je suis heureux de constater l'intérêt qu'y portent mes collègues.

Les vents se moquent des frontières et, avant de venir chez nous, parcourent des zones aussi industrialisées que le sud de l'Angleterre, le nord de l'Europe, l'Europe de l'Est, virevoltent au-dessus des Vosges et de la partie ouest de l'Allemagne pour venir dans l'est de la France.

Notre destin est inéluctablement tracé dans l'histoire de certains pays touchés par la même pollution.

Dans les années soixante-dix, la pollution est apparue au Canada, où 48 000 lacs sont menacés d'ici à l'an 2000 dans la seule province de l'Ontario ; 4 000 lacs sont totalement morts en Suède, et 50 p. cent des points d'eau sont inutilisables. En 1975, l'alerte a été donnée en Tchécoslovaquie et en Europe de l'Est. Près d'un million d'hectares de forêts sont atteints en Tchécoslovaquie, et, par endroit, c'est un paysage lunaire que rencontrent les rares personnes ayant eu l'autorisation de visiter ces endroits.

Le rapport de l'académie des sciences tchécoslovaque portant sur l'analyse de la situation écologique de ce pays, jugé trop alarmant, n'a pas été rendu public.

Dix années se sont donc écoulées entre le début de l'alerte et les dommages irréparables.

Entre 1980 et 1985 des dégâts considérables sont constatés dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière. Je rejoins, pour ma part, le point de vue allemand, scandinave et canadien : demain, il sera trop tard.

J'ai entendu il y a quelques instants l'optimisme relatif de l'O.N.F. qui ne doit pas nous cacher qu'un seuil peut être atteint insidieusement et le mal se dérouler rapidement. Tel est le cas pour le pin sylvestre en Alsace. La dégradation des eaux et forêts est si grave que nous devons agir tout de suite pour éviter une catastrophe écologique irréversible.

Faut-il entamer une course avec le temps en instituant des études trop longues sur la forêt, qu'il ne faudrait d'ailleurs pas multiplier outre mesure, comme d'habitude, ou se référer plutôt à des études déjà effectuées dans d'autres pays ? Parallèlement aux études, ne faut-il pas entamer la lutte immédiate sur le terrain ?

Je vous ai déjà interrogée lors de votre venue récente en Alsace sur l'aide apportée aux réseaux de chaleur.

Nous savons que le soufre et l'azote peuvent être détruits dans une chaufferie unique remplaçant des milliers de foyers individuels et fournissant de la vapeur à travers des réseaux pouvant servir aussi bien le secteur tertiaire que les usines. Mais les réseaux de chaleur, dénominateur commun pour l'usine d'incinération, la géothermie, la combustion du fuel et du charbon, ne pourront être installés par les collectivités locales qu'avec un solide coup de pouce de l'Etat.

Le fonds spécial de grands travaux accorde une subvention de 20 p. cent, à laquelle s'ajoute la possibilité de récupération de 18,6 p. cent de la T.V.A., ainsi que l'économie d'énergie.

Madame le ministre, pouvez-vous me rassurer sur l'intention de votre gouvernement de maintenir cette subvention ? La forêt meurt de l'air que nous respirons. Il nous appartient, pour nous et pour la génération suivante, de la préserver.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Weisenhorn, je suis heureuse de répondre une fois de plus à cette question importante que vous m'avez déjà posée en Alsace.

S'agissant des pluies acides, vous avez raison de dire qu'il ne faut pas passer un temps infini à des études alors que le problème est urgent ; je crois l'avoir souligné tout à l'heure à cette tribune.

La lutte est déjà entreprise, vous le savez, pour éliminer les polluants divers que nous suspectons d'être les facteurs les plus importants pour l'acidification, la production de l'ozone et les atteintes directes aux arbres, peut-être par les hydrocarbures. Nous devons l'amplifier, mais c'est là un problème aux dimensions internationales car il faut éviter, dans la définition des normes « antipollution » de créer des distorsions de concurrence qui seraient insupportables pour l'industrie de tel ou tel pays. Donc, il faut lutter ; nous avons commencé largement. Vous savez que la France, entre 1980 et 1990, aura réduit de plus de 50 p. cent ses rejets de soufre dans l'atmosphère ; elle est d'ailleurs en pointe dans ce domaine. A l'horizon 2000, ces rejets d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures auront été réduits d'au moins 30 p. cent.

Mais, dans le même temps, nous devons poursuivre les recherches fondamentales, non pas celles dont certains sont très friands, qui consistent à quadriller tout le territoire forestier pour savoir si tel arbre est plus atteint que tel autre et avoir une exacte mesure du nombre des arbres touchés, mais les recherches fondamentales sur la nature du phénomène, ses mécanismes, ses facteurs déterminants. Nous découvrons tous les jours ou presque que la théorie un moment dominante dans le monde scientifique était incomplète, insatisfaisante. Le rapport du député Valroff a bien mis en valeur l'importance des hydrocarbures à côté des sources de pollution que nous dénonçons habituellement. Mais s'il importe de savoir ce qu'il faut combattre, sans quoi toute action entraînerait gaspillage et dispersion, il ne faut pas attendre, vous avez raison, la fin des recherches pour entreprendre la lutte.

S'agissant du financement des réseaux de chaleur, question que vous m'avez déjà posée lors d'un déplacement dans les Vosges, je vous avais indiqué que ces réseaux m'intéressaient dans la mesure où ils permettaient de réduire la pollution. Depuis, Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur a annoncé que la cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux prévoyait des crédits de subvention pour ce type d'opérations. Donc, monsieur le Député, vous avez satisfaction, et j'en suis heureuse.

M. Pierre Weisenhorn. Merci, madame le ministre.

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goeduff. Madame le ministre, la réflexion en cours sur les perspectives de la politique agricole commune inscrite dans le livre vert de la commission de la Communauté européenne prend en compte, de façon non négligeable, l'aspect de conservation de l'environnement rural.

En effet, le document communautaire évoqué indique : « Il conviendrait de considérer la nécessité pour la politique agricole de prendre en compte la politique de l'environnement, tout aussi bien pour ce qui regarde les pratiques dommageables à l'environnement que pour ce qui porte sur l'encouragement de celles qui lui sont favorables ».

Il faut aujourd'hui, parallèlement aux réglementations et aux contrôles des pratiques préjudiciables à l'environnement, encourager celles qui sont compatibles avec sa protection. Sur ce dernier point, la C.E.E. propose deux types d'actions sur lesquelles nous devons certainement réfléchir : d'abord des mesures visant à introduire ou à maintenir par des aides financières des pratiques agricoles compatibles avec les besoins de protection de la nature ; ensuite des aides complémentaires aux revenus pour les petites exploitations permettant de sauvegarder des réserves écologiques fondées sur la protection de la nature et de la faune sauvage, sur la création de refuges ou de couloirs écologiques et sur la création d'espaces récréatifs.

A côté des contraintes et des contreparties, il convient également d'envisager la possibilité, pour la politique de l'environnement, d'accompagner, voire d'aider le développement de certaines productions ou la création de nouveaux débouchés tels que l'éthanol, carburant qui permettrait de favoriser un débouché durable pour certaines productions excédentaires comme les céréales, les betteraves, les pommes de terre ou le maïs, tout en résolvant partiellement le problème du plomb dans l'essence.

Il est nécessaire de favoriser le passage d'une politique de l'environnement passive, orientée vers la limitation des nuisances diverses, à une politique plus incitatrice qui peut être la source d'accompagnement, voire de dynamisme économique. Or, pour cela, ne convient-il pas de réorienter les

moyens budgétaires de l'environnement et de dépasser la simple notion de sauvegarde des milieux naturels pour engager des actions plus concrètes d'incitation et de promotion ?

Ne faut-il pas enfin reconnaître aujourd'hui que si l'agriculture a des obligations et des devoirs dans la préservation du patrimoine naturel, il doit y avoir réciprocité, dans la mesure où la protection de la nature impose parfois des contraintes difficiles aux unités de productions ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Le livre vert dont vous avez parlé a été établi par la commission après l'audition d'écologistes et d'agriculteurs de la Communauté. Son élaboration est partie de l'idée que les excédents agricoles coûtent cher et l'on a recherché des moyens de nature à réduire la pollution en diminuant la production.

En réalité, les choses ne doivent pas être abordées d'une manière aussi simple, car il est sans doute possible de réduire les pollutions par une amélioration des pratiques agricoles notamment en ce qui concerne l'usage des engrais. Telle est, en tout cas, la direction qui a été choisie par le Gouvernement français, et en particulier dans le cadre des travaux menés en collaboration par le ministère de l'agriculture et par le ministère de l'environnement, travaux que j'ai évoqués tout à l'heure.

Il est certes bon et utile de réserver des terres agricoles à des activités de nature et à la constitution de réserves pour la conservation ou le développement des espèces naturelles. D'ailleurs de telles pratiques existent déjà en France, notamment au travers de la mise en gestion de réserves naturelles constituées à l'initiative soit de collectivités locales, soit d'associations, soit du ministère de l'environnement, soit, quelques fois, de chasseurs qui peuvent voir avec plaisir un terrain devenir une zone de ressources cynégétiques.

La création de telles zones naturelles doit donc être encouragée, mais le Gouvernement français n'a pas, pour le moment, décidé d'utiliser le système d'aide spéciale dont vous avez parlé, parce qu'il existe déjà chez nous certaines pratiques en la matière et parce que nous menons une politique de conservation de terres à l'état naturel.

J'ai d'ailleurs pu me rendre compte que tel était le cas dans un grand nombre de régions françaises, en particulier dans nos grands parcs naturels régionaux. Le principal problème est alors d'obtenir une gestion harmonieuse qui agréé à la fois aux agriculteurs, aux chasseurs et aux protecteurs de la nature, c'est-à-dire qui permette d'établir un juste équilibre entre les problèmes de production agricole, de conservation et de développement du gibier et de respect des espaces naturels fragiles qu'il faut sauvegarder.

Nous avons de bons exemples d'équilibres réussis, notamment, je le répète, dans nos parcs régionaux.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est Mme Goeuriot.

Mme Colette Goeuriot. Madame le ministre, sur les 150 millions de tonnes de déchets produits chaque année, 18 millions de tonnes sont constitués de déchets spéciaux et 30 p. 100 environ de cette masse sont rejetés d'une façon sauvage dans le milieu naturel, parmi lesquels se trouve un million de tonnes de déchets toxiques. Ces chiffres donnent la mesure de l'atteinte à l'environnement mais aussi, sous une forme ou sous une autre, aux hommes.

Cela constitue un énorme gâchis, car tout déchet est une matière première non valorisée. Alors que certains spécialistes et nombre d'associations soulignent une augmentation du volume des rejets sauvages, la récupération et la valorisation des déchets constituent le moyen le plus efficace pour les éliminer en leur trouvant une utilisation économiquement rentable. Malheureusement la France ne dispose pas, aujourd'hui, des installations techniquement satisfaisantes en nombre suffisant ni pour la valorisation ni pour l'élimination des déchets toxiques et dangereux. J'illustrerai mon propos avec un exemple que vous connaissez, celui de la décharge contrôlée de Montois-la-Montagne en Lorraine.

Vous savez que, depuis un an, un comité de défense de l'environnement - S.O.S. dioxine - mène une lutte exemplaire pour s'opposer à certains déversements dangereux sur cette

décharge, alerter les pouvoirs publics et éviter des erreurs graves qui risqueraient de compromettre l'environnement et la santé.

Madame le ministre, ne faut-il pas dégager des crédits pour investir dans ce type d'installations de valorisation et d'élimination des déchets ?

Ne convient-il pas de rompre avec le secret industriel, les industriels devant assumer leurs responsabilités en fournissant des informations complètes sur ces sujets qui concernent, au-delà des murs de l'entreprise, l'ensemble de la population ?

Ne faut-il pas revoir la législation et la réglementation en la matière, en s'appuyant sur les C.H.S.C.T. afin que ceux-ci soient en possession de toutes les informations sur la nature et les dangers des produits manipulés, ainsi que sur les déchets et sur leur destination ?

Enfin ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'inspecteurs des installations classées, qui, au nombre de 550, assurent le contrôle et la surveillance de 450 000 établissements ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Madame le député, vous avez traité plusieurs sujets : la valorisation des déchets, les déchets dangereux et toxiques, la décharge de Montois-la-Montagne que vous connaissez bien. Je commencerai par elle, si vous le voulez bien.

Lorsque s'est posé le problème des déchets entreposés à Montois-la-Montagne, j'ai demandé que toutes les informations soient très clairement données et portées à la connaissance du public qui les demanderait. Cela est d'ailleurs conforme à une politique constante de mon ministère ainsi qu'en témoignent les instructions que j'ai données aux commissaires de la République en juillet 1983 en leur demandant d'ouvrir les conseils départementaux d'hygiène, pour toute information nécessaire, aux associations, aux groupes de riverains et à toutes les personnes qui voudraient connaître de la qualité des décharges et des déchets qui y sont entreposés. Une telle attitude est normale et fait partie de la démocratie au quotidien, si je puis dire.

Il est en effet très important pour nos concitoyens de savoir quel est l'état des lieux à proximité de leur habitation. Nous avons donc agi ainsi en Moselle au cours d'une réunion qui s'est tenue il y a une dizaine de jours. Il n'y a pas eu, en cette occasion, cette politique de secret que vous avez déplorée.

En ce qui concerne la politique de gestion des déchets toxiques en général, des travaux importants ont été menés sur ce sujet au sein du ministère de l'environnement depuis deux ans. Nous y avons été un peu poussés par l'événement puisque c'est à la suite de l'affaire des fûts de Seveso que s'est réuni au ministère un groupe de travail présidé par l'ingénieur général Servant. Composé d'industriels du déchet, de représentants des travailleurs de ces entreprises, d'élus locaux, de représentants d'associations, de scientifiques, il est chargé d'étudier comment parvenir à une meilleure réglementation et à une meilleure exploitation, et de rechercher les moyens à utiliser dans le domaine des déchets toxiques.

Je ne vais pas aborder toutes ces questions, mais je peux vous indiquer que nous avons dégagé des moyens nouveaux à mettre en œuvre. Nous avons notamment pu obtenir l'accord des industriels producteurs de déchets toxiques - parce que nous restons toujours fidèle au principe selon lequel le pollueur doit être le payeur et garder la responsabilité de son déchet - sur la mise en place d'un fonds volontaire pour l'élimination de certains dépôts anciens et sur la nécessité d'éviter des événements semblables à ceux que l'on a connus dans les années écoulées.

Nous disposons d'ailleurs, pour ces installations classées que sont les décharges ou les établissements d'élimination des déchets toxiques et dangereux, d'une législation très ancienne qui est l'une des meilleures qui soient. Il y a sans doute eu des insuffisances dans l'application de la réglementation mais, en général, nous avons la capacité de contrôler correctement tant les installations qui traitent ces déchets toxiques, que le transport de ces derniers.

Vous devez cependant savoir qu'il existe souvent une sensibilité extrêmement hostile à ces installations. Chacun comprend, en toute bonne foi et en toute rationalité, qu'il faut traiter les déchets, qu'il s'agisse des déchets ménagers, des déchets urbains ou des déchets toxiques dangereux. Chacun

conçoit que des lieux et des installations de traitement doivent servir à cela. Chacun en souhaite pour éliminer ses propres déchets, mais personne ne veut de telles installations chez soi. C'est l'une des grandes difficultés en la matière.

Nous devons donc, pour l'implantation des installations, notamment pour celles d'élimination des déchets, établir des règles rigoureuses et bien informer la population, car il est indispensable d'avoir, d'une certaine manière, son accord si nous voulons exploiter ces installations qui sont foncièrement utiles et dont nous ne pouvons pas nous passer.

Une réglementation sérieuse, un contrôle accru quand cela est nécessaire et une bonne information - sur laquelle vous avez insisté - sont les instruments à utiliser dans une politique rationnelle de traitement des déchets toxiques.

M. le président. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Je poserai brièvement deux questions à Mme le ministre.

La première rejoint, une fois de plus, le problème très grave des pluies acides.

Madame le ministre, vous avez instauré une taxe parafiscale, mais son taux est si faible qu'il est inférieur au coût de dépollution. Ne faut-il pas l'augmenter pour dissuader les gros pollueurs ?

Deuxième question : envisagez-vous de favoriser, en France, l'utilisation des énergies offrant le plus de sécurité et de propreté ? Je pense, bien sûr, à l'énergie nucléaire, mais aussi à l'utilisation des combustibles fossiles, notamment celle du charbon français dont chacun sait qu'il a une teneur en soufre très inférieure au charbon d'importation.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, l'objet de la mutuelle de l'air, créée par le décret du 7 juin 1985 que j'ai évoqué tout à l'heure, est d'accélérer le développement et la réalisation d'équipements de désulfuration. Les installations visées sont les chaudières de plus de cinquante mégawatts.

Vous avez parfaitement raison de souligner le coût de ces équipements qui seront utilisés sur les installations nouvelles, leur mise en place sur des installations existantes ne pouvant être envisageable qu'à l'occasion de modifications importantes. Cette mesure correspond d'ailleurs à l'esprit du projet de directive communautaire en cours d'examen dont la France demande l'adoption rapide.

La mutuelle de l'air, monsieur le député, a pour but de faciliter les changements. Elle ne nous dispensera pas de réglementer, mais elle permettra d'accélérer ces changements sans pour autant les rendre spontanés.

Monsieur le député, il faut prendre garde à ce que peut signifier « dissuader les gros pollueurs ». En effet, si une entreprise pollue énormément, c'est en général parce que l'on n'a pas pris en compte les problèmes de traitement de la pollution lorsqu'on l'a montée. Dans ces conditions, « dissuader le pollueur », alors que l'entreprise fonctionne depuis plusieurs années, signifie qu'il faudrait dépenser des millions et des millions pour changer ses équipements.

En revanche on peut l'encourager à utiliser un combustible moins soufré. C'est ce que nous faisons avec le principe des réseaux d'alerte ; lorsqu'une certaine norme est atteinte nous obligeons l'industriel en cause à recourir à des combustibles moins soufrés. Mais il est difficilement envisageable, vous en serez d'accord, monsieur le député, de dissuader un entrepreneur de produire. Je pourrais vous donner maints exemples.

Il faut une réglementation nationale et communautaire qui rende obligatoires les équipements nécessaires sur les installations neuves, qu'il s'agisse de chaudières au fioul ou au charbon. Une telle réglementation, accompagnée d'incitation, devrait permettre d'améliorer la situation.

Nous devons d'ailleurs reconnaître que nos industries utilisent des combustibles français qui sont aussi, excusez-moi de vous le dire, un peu trop soufrés. Ainsi je connais bien le problème de Gardanne, dans le midi de la France, où nous avons exigé la mise en place d'installations de désulfuration qui ont coûté très cher, 100 millions de francs environ. Si nous avions choisi de dissuader le pollueur en demandant des installations totalement efficaces, alors que celles que nous avons requises ne sont pas tout à fait suffisantes, nous aurions imposé aux charbonnages en question une dépense de l'ordre de 800 millions de francs.

Si telle avait été notre attitude, il n'y aurait malheureusement plus aucun intérêt à utiliser le lignite de Gardanne pour cette production énergétique et l'entreprise aurait été fermée. C'est typiquement un des problèmes concrets relatifs à l'environnement, tels qu'on les rencontre au jour le jour.

Il est évidemment nécessaire de faire en sorte que les pollueurs polluent moins. Pour cela, nous instituons des taxes, nous essayons de réglementer et d'inciter, mais il y a certaines limites. En effet, si le coût de l'installation de dépollution risque de faire basculer l'entreprise dans la non-rentabilité absolue, nous sommes contraint de nous contenter de demi-mesures. Nous y sommes condamnés parce que les installations n'ont pas été réalisées avec toutes les précautions utiles et parce que les calculs de départ n'ont pas pris en compte les coûts de dépollution.

Nous prenons la situation en marche, car les problèmes de l'environnement ne se sont pas posés de façon aussi aiguë il y a cinquante ou même trente ans.

Voilà tout ce que je puis vous dire, monsieur le député.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Environnement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 31 880 307 francs ;

« Titre IV : 244 549 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

Autorisations de programme : 70 555 000 francs ;

Crédits de paiement : 25 837 000 francs.

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

Autorisations de programme : 336 845 000 francs ;

Crédits de paiement : 142 466 000 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. René Rioubon. Le groupe communiste s'abstient sur l'ensemble des crédits.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

3

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la recherche et au développement technologique.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3007, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987, de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Urbanisme, logement et transports : transports, article 49 et budget annexe de la navigation aérienne.

Section commune des transports :

Annexe n° 40. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial.

Transports intérieurs :

Annexe n° 41. - M. Alain Chénard, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XVII, de Jean Bernard, au nom de la commission de la production et des échanges.

Aviation civile et météorologie :

Annexe n° 42. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XVIII, de M. Claude Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe de la navigation aérienne :

Annexe n° 49. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.

Budget annexe des postes et télécommunications :

Annexe n° 50. - M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome X, de M. Jean Jarosz, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 24 octobre 1985, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	105	305	
33	Questions..... 1 an	105	325	
03	Table compte rendu.....	50	82	
03	Table questions.....	50	90	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	95	305	
35	Questions..... 1 an	95	331	
05	Table compte rendu.....	50	77	
05	Table questions.....	30	49	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	054	1 500	
27	Série budgétaire..... 1 an	195	250	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
00	Un an.....	054	1 400	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)